

Bulletin Municipal

MALIGNY



Quelques photos rafraîchissantes





BULLETIN MUNICIPAL

MALIGNY

N° 60

AOUT 2010



Sommaire



- [Budget 2010](#)
- [Informations urbanisme](#)
- [Comptes-rendus municipaux 2010](#)
- [Etat civil](#)
- [Informations en vrac](#)
- [Les associations](#)
- [La revue de presse](#)
- [Informations générales](#)

LE MOT DU MAIRE

Invité de la journée des maires de l'Yonne, Jean Paul DELEVOYE, médiateur de la République, a fait une brillante intervention, recadrant le rôle des élus au sein de notre société. « Le rôle des maires n'est plus seulement de construire des écoles et des bâtiments. Ils doivent aujourd'hui reconstruire des espérances, reconstruire un vivre ensemble. Il est nécessaire de construire une société du partage, une société du chacun pour soi ne peut durer très longtemps. Le drame du XXIème siècle, c'est l'isolement et la précarité. » On ne peut que partager de tels propos, la difficulté est d'atteindre l'objectif.

Bien évidemment, en premier lieu se pose le problème de la disponibilité des élus, leur capacité d'écoute des administrés, leur volonté d'apporter des réponses claires aux revendications. Mais ce n'est pas suffisant. Les élus seuls, ne peuvent pas apporter une réponse s'il n'existe pas une réelle volonté de tous les acteurs locaux de vivre ensemble. En cela le monde associatif d'une commune a un rôle important à jouer.

Depuis plusieurs mois, nous avons pu constater que notre commune était sur la bonne voie. Au fil des manifestations, nous avons vu de plus en plus d'habitants participer aux diverses activités : séance des vœux, galette des rois, fête des voisins, chasse aux œufs, moules frites, carnaval, fête de la musique, 14 juillet, feu de la St Jean, repas de quartier, kermesse des écoles, etc...A chaque animation le nombre de participants augmente, nous voyons de nouveaux habitants se joindre aux plus anciens. Le dynamisme associatif renaît et je voudrais remercier les responsables bénévoles pour leur dévouement, leur implication dans la vie du village. Comité des Fêtes, Amicale des pompiers, Amis des écoles, Commission des fêtes communale, Amicale des anciens élèves et Club de l'amitié, Société de chasse, tous mettent un point d'honneur à vous proposer des animations simples, gratuites ou peu onéreuses. Merci à tous les responsables et à tous ceux qui nous font l'honneur de participer.

C'est à travers ces rencontres que se crée le lien social indispensable, On bavarde, on échange, on apprend à mieux se connaître, on apprend à partager. La fête des voisins et les repas de quartier, qui connaissent un succès grandissant, en sont le plus bel exemple. Il faut continuer dans cette voie et, si possible, amplifier le mouvement. Nous envisageons, dans les prochaines semaines, de réunir le monde associatif pour étudier de nouvelles possibilités pour améliorer le bien-vivre dans notre commune à travers des actions simples mais qui peuvent mobiliser un maximum de personnes.

Je reste persuadé que notre société n'évoluera que si nous retrouvons le goût de vivre ensemble, sans a priori, sans méfiance envers l'autre, sans crainte du nouveau ou de l'étranger. L'équipe de France d'athlétisme vient de nous donner un bel exemple de la diversité quand elle a pour seul but de gagner ensemble, chacun apportant sa richesse et ses compétences aux autres.

Sachons reconstruire ce « vivre ensemble » que nous avons un peu oublié. Même s'il ne résoudra pas les problèmes du quotidien de chacun, dans une société en pleine évolution et de plus en plus dure pour bon nombre d'entre nous, il permettra peut être que le fardeau soit moins lourd à porter. J'entends souvent dire qu'il est agréable de vivre à Maligny et j'en éprouve une certaine fierté. Je suis convaincu que nous pouvons encore faire mieux.

Dans l'attente de la rentrée de septembre, si ce n'est déjà fait, je souhaite à chacun d'excellentes vacances.

Gérard ARNOUITS

LE BUDGET PRIMITIF 2010

Vous trouverez ci après une présentation du budget 2010 identique à celle de 2008 et 2009 afin de vous faciliter les comparaisons. Le budget prévisionnel 2010 s'élève à 1 310 065,89 € alors que celui de 2009 était de 1 519 496 €. Il se décompose en 718 621 € en fonctionnement et 591 444,89 € en investissement.

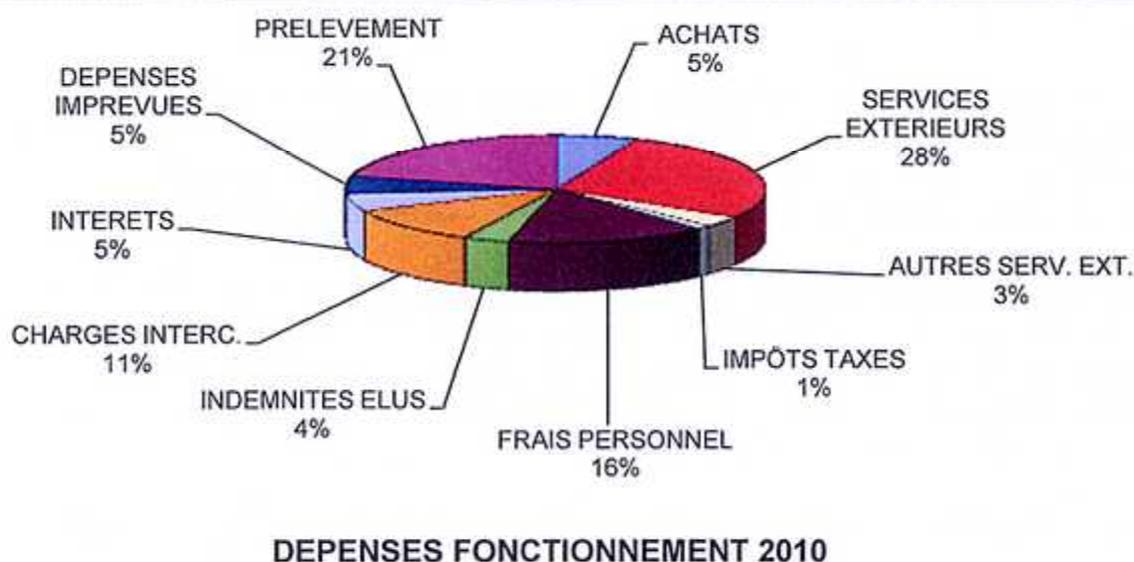
Comme vous pouvez le constater dans les tableaux ci-dessous, après les dépenses élevées de 2007 et 2008 liées à l'opération « Cœur de Village », notre budget de fonctionnement revient progressivement à la normale. Nos dépenses progressent de 2,87% par rapport à 2009. Cette progression se trouve essentiellement au chapitre 61 (services extérieurs) en raison d'un effort particulier sur la voirie après un hiver rigoureux. Les autres chapitres sont relativement stables voire en baisse. Les intérêts des emprunts sont en baisse en raison de la fin de certains emprunts et représentent 5,28% de nos dépenses de fonctionnement. Les prélèvements pour investissement continuent de décroître, toutes nos grosses opérations étant terminées.

Le manque de lisibilité sur l'avenir des finances des collectivités nous a incités à la plus grande prudence. En effet, la baisse des subventions du Conseil Général et des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe professionnelle, risquent de dégrader sérieusement les situations financières de toutes les collectivités locales.

Vous trouverez ci-dessous nos dépenses de fonctionnement par chapitres depuis 2005 :

DEPENSES	B.P.2005	B.P.2006	B.P.2007	B.P.2008	B.P.2009	B.P.2010
60 : Achats	28 700 €	41 700 €	42 100 €	47 752 €	44 896 €	43 900 €
61 : Services extérieurs	75 500 €	162 397 €	204 000 €	243 000 €	145 000 €	200 000 €
62 : Autres services ext.	13 500 €	13 500 €	15 400 €	21 250 €	22 500 €	23 200 €
63 : Taxes	4 000 €	4 100 €	6 900 €	7 000 €	7 600 €	7 600 €
64 : Frais de personnel	86 350 €	85 600 €	85 300 €	98 350 €	99 550 €	111 000 €
65 : Participations intercom.	73 743 €	69 264 €	65 519 €	68 158 €	76 007 €	80 732 €
65 : Indemnités des élus	25 600 €	24 800 €	24 800 €	27 300 €	28 300 €	25 300 €
66 : Intérêts des emprunts	19 000 €	36 200 €	36 000 €	35 000 €	48 500 €	38 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	2 050 €	787 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	18 315 €	30 000 €	28 000 €	23 000 €	38 200 €	38 780 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	100 000 €	0 €	300 000 €	320 000 €	188 000 €	150 469 €
TOTAL	444 708 €	469 611 €	808 956 €	888 810 €	698 553 €	718 621 €

Ces dépenses donnent le graphique suivant :



Le budget de fonctionnement 2009, avec 736 791,47 € de recettes et 440 159,36 € de dépenses a dégagé un excédent de 296 632,11 €. La section d'investissement 2009, avec 872 862,30 € de dépenses et

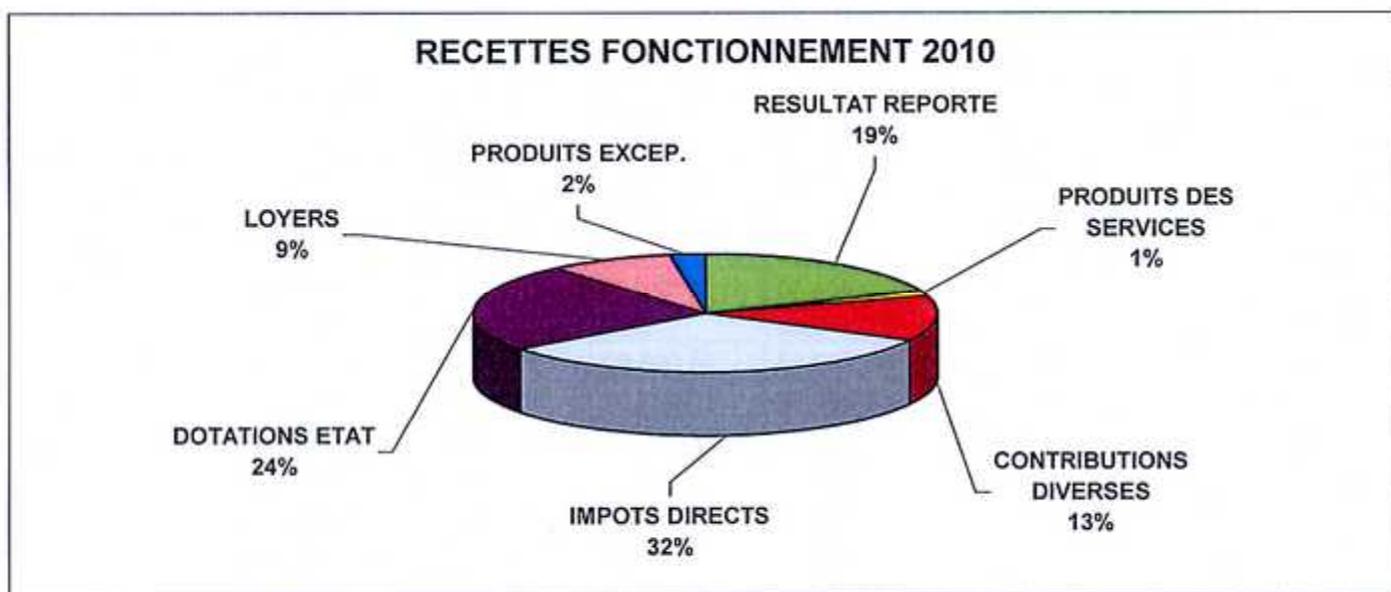
711 717,41 € de recettes, a généré un déficit de 161 144,89 €. L'année 2009 se solde donc par un résultat global positif de 135 487,22 € soit 10,35% du budget total.

En raison de la conjoncture particulièrement difficile, la commission des finances a, une nouvelle fois, préparé un budget sans augmentation du taux des impôts locaux. Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2007 malgré une inflation de 1,5 à 3% par an.

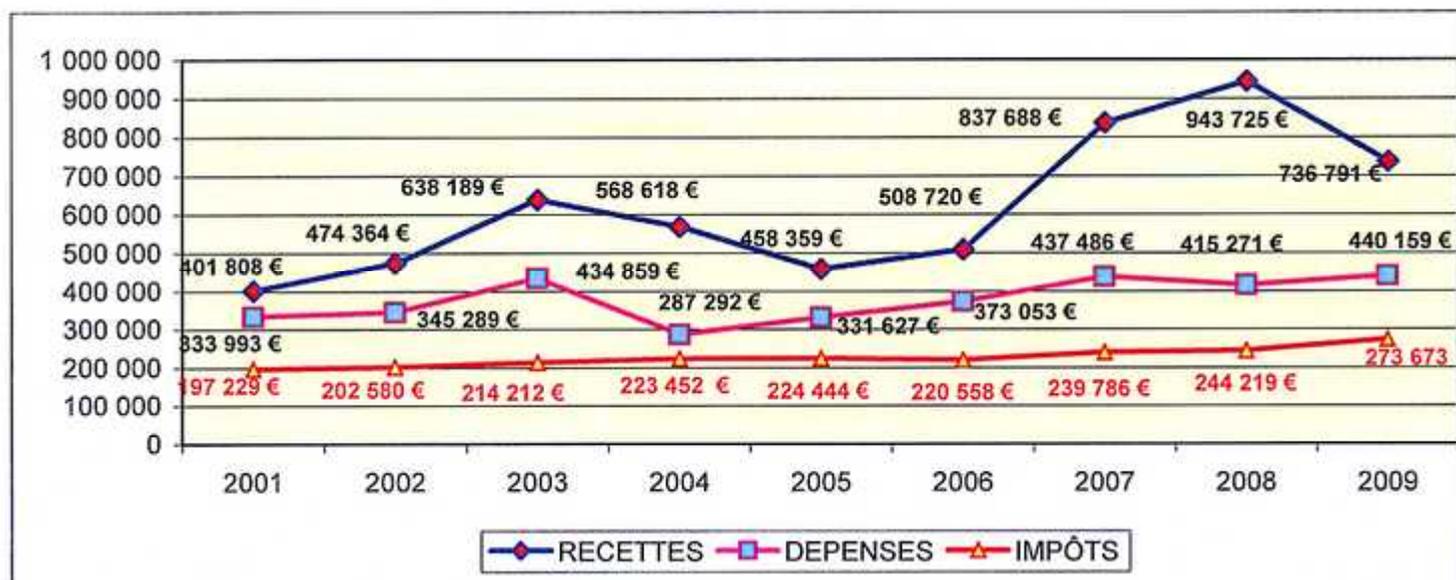
Dans le tableau des recettes, les contributions directes passent de 271 825 € à 228 744 €. C'est l'impact de la suppression de la taxe professionnelle pour notre commune. Cette perte est compensée par une augmentation des participations de l'Etat qui passent de 127 940 € à 175 063 €. Par contre nous n'avons aucune assurance sur la pérennité de nos recettes pour 2011. Au chapitre 73 (autres contributions) les 90 246€ correspondent à la taxe sur les pylônes électriques installés sur notre territoire. Les produits exceptionnels (17 780 €) correspondent au remboursement, par l'assurance, du salaire d'un employé en congés de maladie.

RECETTES	B.P. 2005	B.P. 2006	B.P. 2007	B.P. 2008	B.P. 2009	B.P. 2010
02 : Produits antérieurs	0 €	0 €	135 666 €	400 201 €	95 510 €	135 487 €
70 : Produits des services	3 050 €	7 500 €	183 200 €	8 300 €	10 000 €	10 000 €
73 : Contributions directes	225 469 €	220 213 €	239 786 €	243 312 €	271 825 €	228 744 €
73 : Autres contributions	81 049 €	75 279 €	75 316 €	86 912 €	89 888 €	90 246 €
74 : Participations de l'Etat	95 140 €	121 619 €	126 988 €	102 085 €	127 940 €	175 063 €
75 : Locations diverses	40 000 €	45 000 €	48 000 €	48 000 €	65 000 €	61 300 €
77 : Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	38 389 €	17 780 €
TOTAL	444 708 €	469 611 €	808 956 €	888 810 €	698 553 €	718 620 €

Ces recettes donnent le tableau suivant :



Le tableau suivant résume le résultat de nos comptes administratifs depuis 2001 et l'évolution des impôts sur la même période. Vous pouvez constater une forte progression de nos dépenses qui atteignent leur maximum en 2008 avec la rénovation du foyer. Pour 2009, la baisse de nos dépenses est significative et devrait se confirmer en 2010. Les contributions directes suivent une pente relativement stable. Leur évolution est liée à l'augmentation de la valeur des bases locatives décidée par l'Etat et à la progression de la population.



Afin que vous puissiez maîtriser l'ensemble des données budgétaires de 2010, vous trouverez ci-après l'intégralité de celui-ci par articles ainsi que les comptes administratifs depuis 2006. Nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions et vous apporter tous les éclaircissements que vous jugeriez utiles. Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser le « blog » du site Internet pour communiquer avec la mairie. C'est simple et rapide : un clic suffit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

		CA 2006 (€)	CA 2007 (€)	CA 2008 (€)	BP 2009 (€)	CA 2009	BP 2010
60611	Eau	3 450,51	5 224,34	5 813,00	6 296,42	4 238,51	6 000,00
60612	Energie (élec + gaz)	14 098,52	12 684,20	14 882,17	17 000,00	18 699,29	19 000,00
60621	Combustible	1 872,54	1 401,18	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 462,86	2 044,18	3 093,83	3 000,00	1 663,77	3 000,00
60631	Produits entretien	1 613,41	2 899,32	3 428,37	3 500,00	3 189,55	3 500,00
60632	Petit matériel	1 835,78	3 755,48	1 246,14	3 000,00	1 527,19	4 000,00
60633	Fournitures voirie	3 854,95	3 062,47	5 443,62	4 000,00	1 920,89	4 000,00
60636	Vêtements travail	2 008,25	325,02	0,00	3 000,00	2 098,70	300,00
6064	Fournitures bureau	4 344,07	5 244,49	4 625,11	5 000,00	3 772,49	4 000,00
6068	Autres matières	0,00	0,00	0,00	100,00	252,25	100,00
611	Contrats entretien	29 591,08	26 729,13	36 093,92	36 000,00	37 554,45	38 000,00
61522	Entretien bâtiments	17 505,23	8 983,12	15 521,91	15 000,00	17 537,72	29 000,00
61523	Entretien voirie	29 784,38	76 231,05	32 283,54	40 000,00	29 748,25	90 000,00
61523	Eclairage public + SIERN	1 841,48	17 738,23	5 363,77	20 000,00	3 766,86	10 000,00
61523	Plantations	4 271,95	4 004,16	1 550,67	5 000,00	16 083,43	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 114,05	2 963,81	4 216,29	4 000,00	907,69	3 000,00
61558	Entretien matériel	3 515,77	1 182,64	4 136,93	5 000,00	1 831,05	4 000,00
616	Assurances	8 188,09	7 315,59	7 639,88	8 000,00	8 427,42	9 000,00
617	Etude P.L.U.	771,78	4 800,08	16 474,89	12 000,00	0,00	5 000,00
6225	Indemnité percepteur	361,96	384,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	520,52	587,26	1 898,90	2 000,00	1 162,09	2 000,00
6228	Indemnité diverse	0,00	1 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces	782,32	4 491,81	332,14	500,00	164,32	500,00
6232	Manifestations	3 546,15	6 969,23	5 910,91	6 500,00	5 128,43	6 500,00
6236	Frais impres, abonnement	2 762,36	2 511,42	2 116,18	3 000,00	1 795,36	3 000,00
6261	Frais postaux	3 531,39	5 572,30	6 250,11	6 500,00	5 888,06	6 500,00

6262	Frais téléphonique	2 891,95	3 578,53	3 670,95	4 000,00	4 213,92	4 500,00
627	Frais bancaires	0,00	150,00	400,00	0,00	0,00	0,00
6281	AMF cot, maires et adjoints	150,00	0,00	0,00	0,00	120,00	200,00
6336	CNFPT + Centre gestion	807,00	996,00	1 019,00	1 100,00	932,00	1 100,00
63512	Taxes foncières	5 458,00	5 854,00	6 032,00	6 500,00	6 259,00	6 500,00
64111	Rém. Personnel titulaire	49 653,65	51 932,37	53 574,88	54 000,00	52 199,12	54 000,00
64131	Rém. Person, non titulaire	6 092,39	11 505,07	14 362,96	16 000,00	23 785,86	25 000,00
6451	URSSAF	8 203,00	10 774,00	10 493,00	11 000,00	8 218,00	10 000,00
6453	Caisses retraites	11 978,30	12 515,20	12 332,62	13 000,00	14 021,14	15 000,00
6454	ASSEDIC	207,00	319,00	842,00	1 000,00	1 704,00	2 000,00
6455	Assurance personnel	3 532,21	2 700,83	3 403,89	3 500,00	3 575,02	3 700,00
6456	Supplément familial	0,00	197,00	0,00	300,00	0,00	300,00
6474	CNAS	395,00	421,00	421,00	450,00	664,46	700,00
6475	Médecine du travail	230,91	274,56	294,93	300,00	280,64	300,00
6488	Capital décès	0,00	0,00	0,00	0,00	17 839,58	0,00
6531	Indemnités des élus	22 155,90	23 642,12	23 371,07	25 500,00	22 478,26	25 500,00
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Retraites des élus	553,00	279,00	477,00	800,00	683,00	750,00
6534	URSSAF des élus	1 906,00	961,00	1 672,00	2 000,00	1 950,00	2 050,00
6552	Aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6554	SIVOS	51 689,00	41 937,00	45 501,00	53 200,00	53 200,00	53 200,00
6554	SIAVS	1 624,25	1 624,25	1 624,25	1 700,00	1 624,25	1 700,00
6554	CEG	10 391,45	10 391,45	10 391,45	11 000,00	10 391,45	11 000,00
6554	CCVS + AFR La Chapelle	2 917,60	3 229,07	3 667,52	3 500,00	6 292,86	7 000,00
6558	Charges diverses	2 202,41	2 175,00	2 413,00	2 500,00	264,00	500,00
65748	Subventions	3 950,00	5 745,00	5 137,00	4 107,00	4 619,55	3 972,00
6611	Intérêts	37 847,18	37 691,26	35 847,51	48 500,00	37 185,48	38 000,00
6680	Renégociation des prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
6718	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Concession funéraire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Transf. biens SIA Garenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Transf. biens SIA Garenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
676	Transfert tracteur	3 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	38 200,00	0,00	38 780,00
O23	Prél. pour investissement	0,00	0,00	0,00	188 000,00	0,00	150 469,00
	TOTAUX	373 053,60	437 486,74	415 271,31	698 553,42	440 159,36	718 621,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

	CA 2006 (€)	CA 2007 (€)	CA 2008 (€)	BP 2009 (€)	CA. 2009	BP 2010	
002	Résultat antérieur reporté	0,00	135 666,53	400 201,44	95 510,86	95 510,86	135 487,22
619	Remboursement EDF	461,87	3,86	136,45	0,00	175,96	0,00
6459	Remb. assurance	161,00	197,00	195,00	0,00	24 763,67	17 780,00
7018	Vente de produits (terre)	2 331,00	0,00	63,00	0,00	0,00	0,00
7031	Concessions funéraires	1 283,00	420,00	60,00	1 000,00	1 600,00	1 000,00
70323	Loc. range+EDF+GAZ+Tél	2 166,07	2 862,59	3 366,00	3 000,00	2 208,00	3 000,00
70388	Rembt. frais (voir 70878)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7061	Redevance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remboursement frais	3 399,94	4 226,58	5 959,78	6 000,00	7 446,73	6 000,00
7311	Contributions directes	220 558,00	239 082,00	244 219,00	271 825,00	273 673,00	228 744,00
7328	Rembt. Foncier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxe sur les pylônes	66 264,00	69 300,00	71 896,00	74 888,00	74 888,00	80 246,00
7361	Débit boissons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7363	Impôts sur spectacles	16,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00

7381	Taxe ad,droits mut.voir 7482)	6 000,00	25 228,94	20 708,23	15 000,00	15 044,41	10 000,00
7411	D.G.F.	96 645,00	97 997,00	99 185,00	102 415,00	102 415,00	104 725,00
74121	Dotation Solidarité rurale	9 217,00	10 358,00	11 245,00	0,00	11 942,00	0,00
74127	Dotation nation. de péréqu	11 890,41	0,00	3 744,00	0,00	4 289,00	0,00
742	Dotation élus	2 552,00	2 617,00	2 681,00	0,00	2 762,00	0,00
745	Dotation instituteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
746	Dotation Décentralisation	43,00	7 018,00	39,00	0,00	55,00	0,00
7471	Frais pour élections	1 525,00	379,32	95,03	0,00	133,63	0,00
7473	Sub. dép.(vacation pompier)	606,75	3 382,64	980,87	900,00	312,55	400,00
74833	Comp. Exo. TP	6 204,00	4 289,00	1 375,00	846,00	846,00	777,00
74833	Comp. Remplac. T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 635,00
74834	Comp. F bâti + non bâti	16 437,00	17 041,00	17 241,00	17 804,00	17 804,00	17 801,00
74835	Comp. Exo. Taxe hab.	6 258,00	5 741,00	5 694,00	5 975,00	5 975,00	5 725,00
74837	Fonds national	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions	0,00	0,00	0,00	0,00	301,00	0,00
752	Loyers et locations caveau	48 169,23	46 958,00	53 167,59	55 000,00	53 057,85	55 000,00
7588	Recouvrement divers	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	6 300,78
761	Parts sociales	35,15	37,72	43,92	0,00	43,26	0,00
7718	Produit exceptionnel	208,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	mandats annulés	2 181,98	0,00	0,00	0,00	183,00	0,00
775	Ces. Immo. (brennus/IDS)	3 588,00	164 866,00	0,00	38 389,56	38 389,56	0,00
7788	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 429,15	0,00	2 971,99	0,00
7911	Indemnités sinistre	518,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	508 720,13	837 688,18	943 725,46	698 553,42	736 791,47	718 621,00

<i>Equilibre budgétaire</i>	CA 2005 (€)	CA 2006 (€)	CA 2007 (€)	CA 2008 (€)	CA 2009
DEPENSES	331 627,30	373 053,60	437 486,74	415 271,31	440 159,36
RECETTES	458 359,62	508 720,13	837 688,18	943 725,46	736 791,47
RESULTAT	126 732,32	135 666,53	400 201,44	528 454,15	296 632,11

BUDGET INVESTISSEMENT 2009

		DEPENSES	DEPENSES
		BP 2009	CA 2009
OO1	Résultat reporté	432 943,29 €	432 943,29 €
1641	Remboursement prêts	66 000,00 €	61 837,40 €
165	Remboursement Caution	1 000,00 €	2 028,00 €
2158	Environnement	10 000,00 €	5 684,13 €
2313	Grande Rue	30 000,00 €	0,00 €
2313	Achat tondeuse	0,00 €	1 280,00 €
2151	Cuisine + mobilier cœur de village	45 000,00 €	21 817,59 €
*2313/505	Op, cœur village (2ème tranche)	210 000,00 €	291 294,26 €
2313	Rue de la Margotte + Pompiers	26 000,00 €	34 427,22 €
*2313	Trottoirs rue des Ecoles	0,00 €	21 550,41 €
	Total dépenses 2009	820 943,29 €	872 862,30 €

RECETTES INVESTISSEMENTS 2009

	Réserve	FCTVA	Auto financ.	Subventions	Emprunts	Caution
Résultat reporté	432 943,29 €	0 €	0 €	0 €	0 €	922 €
Voirie Grande Rue	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €
Cœur de Village	0 €	40 500 €	0 €	170 762,12 €	0 €	0 €
Voirie (rue Margotte)	0 €	0 €	0 €	6 590,00 €	0 €	0 €
Total partiel	432 943,29 €	40 500 €	0 €	177 352,12 €	60 000 €	922 €
TOTAL RECETTES				711 717,41 €		

NOS INVESTISSEMENTS 2010

	Dépenses	Recettes					
		Réserves	Auto Finct.	FCTVA	Subvention	Emprunts	Caution
Résultat rep.	161 144,89 €	161 144,89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remb. Prêts	78 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remb. cautio	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
Environnt.	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mobilier Cuisine	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cœur Village	12 000 €	0 €	0 €	124 891 €	0 €	0 €	0 €
Voirie	100 000 €	0 €	150 469 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Voirie (Gde Rue)	66 800 €	0 €	0 €	0 €	3 940 €	0 €	0 €
Voirie (plateau)	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Achat immeuble	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	
Total partiel		161 144,89 €	150 469 €	124 891 €	3 940 €	150 000 €	1 000 €
TOTAL	591 444,89 €			591 444,89			

L'an dernier, un effort conséquent a été consacré à la voirie communale avec la réfection d'une partie de la Grande Rue. Une somme de 210 000 € a été dépensée pour cette opération, partagée entre le Conseil Général (130 000 €) et la commune (78 000 €). Il reste à matérialiser, avant la fin de l'été, des emplacements de stationnement dans la partie refaite pour éviter que les véhicules ne reprennent de la vitesse après avoir franchi le ralentisseur.

Compte tenu de cet investissement important, nous avons envisagé un programme plus restreint pour 2010. Mais nous avons eu un hiver rigoureux avec plusieurs périodes neigeuses, des gelées fréquentes et une utilisation importante de sel pour que notre voirie reste praticable. L'ensemble de ces événements a sérieusement dégradé les chaussées et nos prévisions ont dû être revues à la hausse.

Dans le village d'abord, avec la réfection en enrobé à froid (prévu initialement en bicouche) de la rue de Chatillon pour la partie qui a subi des travaux d'eau l'an dernier. La rue Notre Dame, oubliée en 2009, a subi le même traitement. Une enveloppe de 5 698 € HT sera nécessaire pour ces deux rues. Un supplément sera à prévoir du fait du changement de technique.



Depuis plusieurs années, nous avons souvent des observations sur la rue du Stade qui est interdite aux véhicules de plus de 12 tonnes. L'hiver, mais aussi l'utilisation de cette voie comme déviation lors des travaux dans la Grande Rue, a considérablement entamé la

bande de roulement. Le conseil municipal a décidé de renforcer cette route depuis le terrain de football jusqu'à la route de Tonnerre et de supprimer l'interdiction aux 12 tonnes. Les rues du Stade et des Vignes ont donc été refaites en enrobé. La rue du Stade a été réalisée en pente unique et équipée de quatre puisards pour éviter la stagnation des eaux de pluie. Le coût de cette opération est de 56 484 € HT. Sans doute des panneaux stop seront à prévoir au croisement de la route de Méré pour éviter une trop grande vitesse sur cette voie.

La rue des Coteaux Fleuris, vu le passage de plus en plus fréquent de semi-remorques, connaît une usure prématurée dans la partie comprise entre le RD 91 et l'ancienne éolienne. Afin d'enrayer ce phénomène, un enduit bicouche a été réalisé sur cette partie pour un montant de 10 923 € HT. Le reste de cette rue semble mieux résister car moins ombragé.

Enfin, des routes de liaison, souvent oubliées, seront rénovées. Tout d'abord, le VC n°1, dit route de Méré, depuis le haut des Plantes jusqu'à la limite communale avec Méré, soit 2200 mètres, a été refait en bicouche pour 27 496 € HT. Pour terminer, le VC n°6, dit route de Fontenay, a mal résisté aux sévices de l'hiver et le concassé de la structure commence à apparaître dans la traversée des bois. Là encore un enduit bicouche, sur 1 700 mètres, a permis de remettre cette route en état pour une somme de 21 775 € HT. Sur ces deux voies, un arasement préalable des banquettes a été nécessaire.

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de 122 381 € HT ou 146 367€ TTC soit le double du budget 2009. A ces travaux s'ajoute l'entretien courant réalisé par la communauté de communes. Exceptionnellement, au titre des dégradations hivernales, nous percevrons une subvention du Conseil Général de 6 374 €.

Nous avons prévu de poursuivre la rénovation des trottoirs dans la Grande Rue. Vu l'importance des sommes inscrites pour les voiries, ce projet est reporté à l'an prochain.

CHANGEMENT DE COMMERÇANTS

Courant mai, nous avons connu quelques changements dans les commerces appartenant à la commune. L'épicerie VIVAL, tenue par Isabelle Maillot, a été la première à connaître un changement de gérance. Après 8 années passées au service des Malinéens, Isabelle a souhaité se consacrer à une autre fonction. Nous lui souhaitons bonne chance et l'assurons que nous regretterons son sourire, sa gentillesse et son sens du service. Elle a été remplacée par Mireille Laurent, tout aussi souriante, et animée du même désir d'être à la disposition des habitants et de nous offrir les meilleurs services. Après une remise en état partielle du magasin, elle a rouvert sous l'enseigne Proxi Marché.



Quelques jours après, ce fut le tour du salon de coiffure, où Elodie Barrabés est venue remplacée Brigitte Di Blas, notre

locataire pendant 5 années. Elle aussi est animée du même désir de répondre aux attentes de nos concitoyens et reçoit ses nouveaux clients avec une grande gentillesse.

Quel que soit leur souhait de bien faire, toutes les deux ne pourront réussir qu'avec votre soutien. La commune a acheté ces deux commerces pour empêcher leur fermeture mais leur réussite tient avant tout à votre fidélité. Si nous voulons conserver une vie dans notre village, préserver nos commerces, nous devons tous avoir à cœur de les utiliser. Pour cela, il est impératif que chacun ait un chiffre d'affaire suffisant pour assurer un revenu à leur gérante. Bien qu'aujourd'hui il soit plus facile de se rendre dans un supermarché, en faisant bien les comptes, le service de proximité est probablement plus économique car il évite les frais de déplacement et les chariots bondés par les tentations diverses offertes par les grandes surfaces. Une coupe de cheveux au village est certainement plus chaleureuse et moins onéreuse que dans un grand salon à l'accueil souvent plus impersonnel.

A nos deux commerçantes, nous souhaitons la bienvenue à Maligny, le succès pour leur entreprise respective avec l'espoir que chacun d'entre nous fera le maximum pour fréquenter ces deux nouvelles enseignes.

EMPLOYE COMMUNAL

Voici bientôt un an, notre employé communal, Henri VERDEAU, nous a quittés après plusieurs mois de longue maladie et de souffrance. Nous n'avons pas oublié ses 10 années de bons et loyaux services pour la commune, sa gentillesse et son sourire et ce n'est pas sans un certain pincement au cœur qu'il a fallu pourvoir à son remplacement.

Dans un premier temps, Michaël VIAU, qui a assuré son remplacement pendant la maladie, a assumé l'intérim. En raison des

diplômes et de la compétence de ce dernier, nous savions que cette situation ne pouvait être que transitoire. Fin avril, la bonne nouvelle pour lui mais moins bonne pour nous est tombée. Une entreprise de produits laitiers de l'Ardèche lui offrait un poste correspondant à sa qualification. Il s'était bien intégré au village et son travail donnait satisfaction à tous.

Il a fallu recommencer les recherches d'un agent d'entretien ayant le permis poids

lourd et le transport en commun et résidant à proximité. Aucune demande n'ayant été faite au niveau de Maligny, nous avons étendu la recherche aux communes environnantes. Deux candidatures se sont présentées mais n'ont pu aboutir. L'une en raison d'une promesse d'embauche antérieure à la nôtre, l'autre pour l'impossibilité de se libérer de son poste dans des délais acceptables pour notre collectivité.

Nous sommes alors passés à l'étape suivante : l'annonce dans la presse. De nombreux appels téléphoniques ont suivi mais de personnes habitant la Puisaye, le Senonais, l'Avallonnais ou souhaitant uniquement un poste de chauffeur. Vu le salaire proposé, il ne nous semblait pas correct d'accepter leurs demandes. Sans doute cherchions nous l'introuvable. Ce n'est qu'à la deuxième annonce que nous avons pu obtenir satisfaction

en la personne de Laurent DAGUENET. Licencié économique de l'entreprise Davey Bickford où il occupait un poste d'agent de maintenance polyvalent, cette personne présentait le profil recherché : connaissances en électricité, plomberie, chauffage, maçonnerie, titre professionnel sur porteur (FIMO +ADR), CACES 3, habilitation électrique, permis poids lourd, pompier volontaire pendant 12 ans au CPI d'Héry, garde chasse assermenté. Il n'a pas son permis de transport en commun mais peut être étions nous trop exigeants. Il réside à Héry mais cet éloignement ne semble pas lui poser de difficultés. Il lui reste à découvrir le village et ses habitants, à s'habituer au matériel et à nos façons de travailler. Apparemment, son adaptation est rapide.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre collectivité.

PLU – PPR

Ces deux sigles doivent commencer à vous être familiers car vous les retrouvez dans chaque bulletin d'information. Ce sera bientôt terminé.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) concerne la prévention des risques de ruissellement sur notre territoire. Commencé voici bientôt 10 ans, après plusieurs études diverses et variées, après concertation avec la profession viticole, nous sommes arrivés à la phase finale. L'enquête publique s'est tenue du 10 mai au 22 juin. Elle a donné lieu à une observation. Le PPR sera donc à adopter et ce document deviendra opposable aux tiers dès que le Préfet aura pris l'arrêté d'application.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rentré dans sa phase finale. L'enquête publique s'est tenue du 7 juin au 6 juillet. Là encore, peu de visites et seulement 3 observations sur lesquelles le conseil municipal s'était déjà prononcé. Le commissaire enquêteur devrait nous remettre ses conclusions et son rapport avant le 7 août. Le conseil municipal se prononcera une dernière fois sur ce rapport avant que celui-ci soit transmis à la Préfecture. Le Préfet aura 3 mois pour statuer sur la validité de notre document et rendre le PLU applicable. Toutes ces démarches devraient être achevées avant la fin de l'année et le PLU rentrera en vigueur.

EOLIENNES

La communauté de communes a confié à la société TAUW l'étude de faisabilité sur l'installation de parcs éoliens sur notre territoire. La première phase de ce travail est terminée et les premières conclusions ont été présentées, début mai, au conseil communautaire. Une réunion publique a été organisée à Ligny-le-Châtel pour informer les habitants de nos dix communes du contenu de ce rapport d'étape.

Dans un premier temps, onze zones de plus de 20 hectares ont été recensées comme susceptibles d'accueillir des éoliennes sur le plan technique. Suite à l'étude paysagère, cinq ont été éliminées car trop proches de l'abbaye de Pontigny ou de Ligny-le-Châtel. Les six zones restantes ont été classées par ordre de faisabilité et soumises aux conseils municipaux concernés. Trois conseils municipaux ont émis des avis défavorables à l'installation d'éoliennes sur leur territoire (Varenes, Ligny et Lignorelles). Trois sites restent donc en lice et sont situés sur les communes de Méré, Maligny et Dyé.

Les conseils municipaux de Dyé et Méré sont favorables à ce projet. Celui de Maligny est plus réservé et souhaite mesurer l'impact paysager avant de se prononcer mais aussi connaître l'avis de la population. Une réunion publique sera organisée, courant septembre, pour vous présenter le projet et avoir votre sentiment sur le sujet.

Vous trouverez ci-après, la carte présentant les sites recensés et les appréciations de la société TAUW. La deuxième phase de l'étude, qui consiste à affiner les conclusions sur les trois sites potentiels, est déjà engagée.

Sachez que, quel que soit l'avis de la population ou des conseils municipaux, c'est le Préfet qui tranchera en accordant ou pas la création des zones de développement éolien, mais aussi au moment du dépôt de permis de construire d'éventuels développeurs.





Points de vues majeurs

- • • • • simulation d'un champ éolien, interdistances 400m
- ▭ Périmètre de 10 km
- ▭ Territoire CCVS - Dye - Cantsey

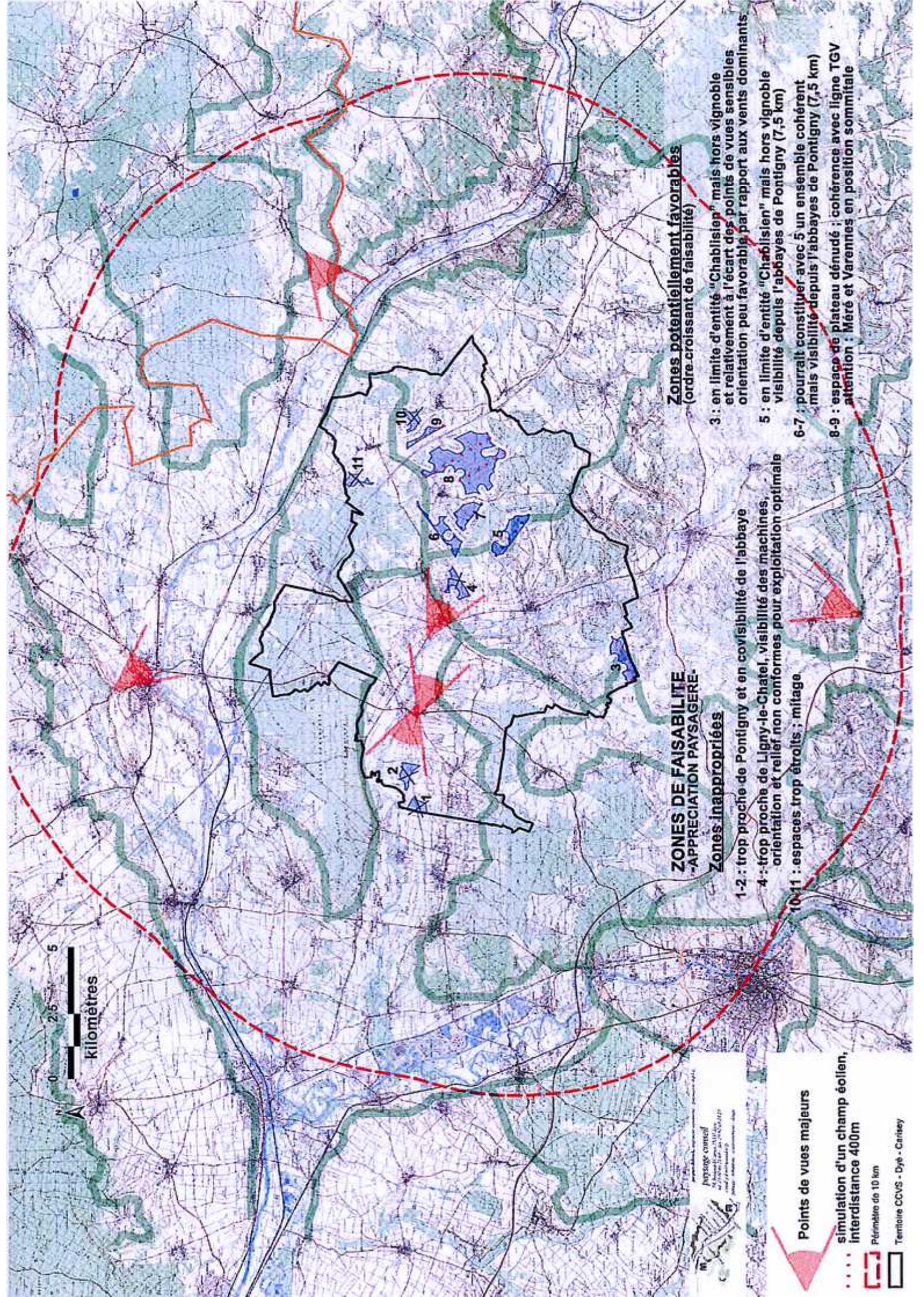
ZONES DE FAISABILITE - APPRECIATION PAYSAGERE.

Zones inappropriées

- 1-2 : trop proche de Pontigny et en covisibilité de l'abbaye.
- 4 : trop proche de Ligny-le-Chatel, visibilité des machines, orientation et relief non conformes pour exploitation optimale
- 10-11 : espaces trop étroits ; mitage

Zones potentiellement favorables (ordre croissant de faisabilité)

- 3 : en limite d'entité "Chablisien" mais hors vignoble et relativement à l'écart des points de vues sensibles orientation peu favorable par rapport aux vents dominants
- 5 : en limite d'entité "Chablisien" mais hors vignoble visibilité depuis l'abbaye de Pontigny (7,5 km)
- 6-7 : pourrait constituer avec 5 un ensemble cohérent mais visibilité depuis l'abbaye de Pontigny (7,5 km)
- 8-9 : espace de plateau dénudé ; cohérence avec ligne TGV attention : Mére et Varennes en position sommitale



HANGAR COMMUNAL

En 1999, la commune avait racheté le hangar de Monsieur Mannevy, situé dans la zone d'activité pour la somme de 15 000 francs. Vieille structure métallique provenant de l'armée, ce bâtiment avait subi l'outrage du temps mais aussi du vandalisme. Aujourd'hui, il avait vécu et ressemblait d'avantage à un amas de ferraille peu esthétique dans la zone d'activité.



La commission des bâtiments étudie actuellement la possibilité de le remplacer par un bâtiment neuf où serait regroupé tout notre matériel et l'atelier communal. Cette solution

permettrait de vendre la grange sise dans la rue des Maisons Rouges.

Dans le cas où cette solution serait retenue, elle serait inscrite au budget 2011.



Dans l'immédiat, nous avons trouvé un repreneur qui a accepté de le démonter gratuitement. Il ne reste plus aujourd'hui que quelques éléments d'anciens murs.

ELLE MARCHE !

Après des débuts prometteurs, la fontaine installée dans l'espace Lafarge, en 2005, a très vite montré ses limites. Une réserve d'eau insuffisante, des jets qui se bouchaient avec les impuretés, une déperdition d'eau trop importante, autant de problèmes qui nous ont amenés à arrêter son fonctionnement dans l'attente d'une solution.

Nous avons contacté un spécialiste des fontaines publiques pour remédier à cette situation. Depuis l'installation de nouveaux jeux, de nombreux enfants nous demandaient quand la fontaine serait de nouveau en service. C'est aujourd'hui chose faite et certains en profitent allègrement pour se rafraîchir en cette période de canicule. Ce n'est pas toujours du goût des parents quand leurs enfants rentrent à la maison, trempés de la tête aux pieds.

Hélas, cette remise aux normes à un coût. Nous avons dû déboursier 9 367 € mais

nous avons bénéficié d'une subvention de 50% du Conseil Général au titre de l'opération « 200 villages ».

Nous souhaitons que l'espace Lafarge deviennent un lieu vivant. L'objectif est atteint. Le toboggan, les balançoires pour les plus jeunes, les bancs pour les parents et la fontaine pour les plus téméraires ont donné vie à ce centre du village et les cris des enfants viennent égayer ce lieu autrefois enfermé entre des murs austères.



AMENAGEMENTS DIVERS ET CADRE DE VIE

Le conseil municipal est soucieux d'améliorer sans cesse la qualité de vie dans la commune à travers diverses opérations. Après la remise en route de la fontaine, nous avons équipé l'espace Lafarge de jeux pour les enfants. Ils sont très appréciés et très utilisés par les plus jeunes et parfois plus.



Afin de faciliter l'accès au verger des enfants une passerelle a été installée sur le Ru des Vaurelaines. Elle sert d'accès mais bien souvent aussi d'aire de jeux pour les enfants. Nous envisageons la pose de nouveaux jeux pour donner vie à ce lieu. A l'automne, de nouvelles plantations seront effectuées pour marquer la naissance des enfants de l'année 2010. Elles seront moins nombreuses qu'en 2009 mais donneront lieu à une manifestation que nous souhaitons aussi conviviale que l'an passé.

Le terrain de boules est achevé mais ne connaît pas la fréquentation que nous espérons. Peut-être que le manque d'ombrage n'y est pas étranger et qu'il faut attendre que les platanes aient une ampleur suffisante ?



Actuellement, nous réfléchissons au devenir de l'ancien vestiaire du terrain de football. Faut-il l'ébouler ? Le remettre en état pour qu'il puisse servir de support à diverses manifestations ? Nous attendons une étude chiffrée pour prendre une décision.

Enfin, à l'automne, les thuyas du terrain de tennis devenus trop envahissants seront abattus avant replantation d'une espèce moins fragile.



Comme chaque année, la commune a organisé le concours des maisons fleuries. La commission s'est déplacée le 17 juillet et a établi le classement que vous trouverez ci après. Nos félicitations et nos remerciements à tous les participants pour leur effort et leur participation à l'embellissement du village. Comme chaque année, les récompenses seront remises à l'occasion de la séance des vœux 2011.

BALCONS et FACADES

MAISONS et JARDINS

1 ^{er} BOITELET Michel	37 pts
2 ^{ème} ROBILLARD Catherine	35,5 pts
3 ^{ème} VIERA José	35 pts
4 ^{ème} BLONDEAU Bernard	33,5 pts
5 ^{ème} DAUVISSAT Serge	31 pts
6 ^{ème} DEVILLIERS A. Marie	28 pts
7 ^{ème} DUBOIS Bernard	25 pts

1 ^{er} SAVARY Guy	43 pts
2 ^{ème} CHAMONT Hervé	38 pts
3 ^{ème} SAUVAGEOT Michel	36,5 pts
4 ^{ème} HAUTBOIS J. Marie	33 pts
5 ^{ème} BRIQUEMONT Michel	32 pts

RENTREE SCOLAIRE

Si les effectifs de nos écoles sont relativement stables d'une année sur l'autre (entre 90 et 95 élèves), le déséquilibre entre les tranches d'âge nous pose de sérieux soucis.

Pour la prochaine rentrée scolaire, 43 élèves relèvent de l'école maternelle pour 3 niveaux et 50 de l'école primaire pour 5 niveaux. Afin d'éviter un sureffectif en petite et moyenne section, l'équipe enseignante a été obligée de revoir la répartition des cours.

La petite section (enfants de 3 ans) et une partie de la moyenne section (4 ans) seront accueillies à l'école maternelle de Maligny. La grande section et l'autre partie de la moyenne section seront scolarisées à l'école de Lignorelles. L'inspection académique affectera une Assistante de Vie Scolaire à Lignorelles pour aider l'institutrice. Les cours préparatoires et les CE1 seront regroupés en une classe à l'école primaire de Maligny, l'autre classe primaire accueillant les CE2, CM1 et CM2. Nous aurons donc la répartition suivante :

Maternelle Maligny	23	.
Maternelle Lignorelles	22	.
Primaire Maligny CE1 CP	21	.
Primaire Maligny CE2 CM1 CM2	28	.
Total	94	.

Bien que les effectifs de la deuxième classe primaire soient élevés, cette répartition semble la plus favorable notamment pour les enfants de maternelle et les CP. Notre nombre d'élèves ne permet pas d'envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire et l'évolution pour les années à venir rend délicat le projet de regroupement de toutes les classes sur un même site. Il convient néanmoins de rester vigilant et d'anticiper certaines évolutions.

A la rentrée, peu de changement chez nos enseignants si ce n'est le regret de voir partir Madame Aline ANDRE après 5 années d'un travail sérieux et efficace auprès de nos enfants. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour sa disponibilité et son dévouement.

ANIMATION DU VILLAGE

Depuis le début de l'année de nombreuses manifestations se sont déroulées dans le village à l'initiative du Comité des Fêtes, de la municipalité ou d'autres associations (Amis des Ecoles, Amicale des Sapeurs Pompiers, Amicale des Anciens Elèves). Toutes ont connu un réel succès et nous en remercions tous les acteurs bénévoles et les participants. Bravo !

Une petite rétrospective vous rappellera ces bons moments.

SEANCE DES VŒUX 2010



Remise des récompenses du concours des maisons fleuries et des illuminations. Environ 150 participants.

CARNAVAL



Organisé par les Amis de l'école, il a été suivi par la foule des parents.

GALETTE DES ROIS



Galette des rois offerte par le Comité des Fêtes et présentation des nouveaux responsables.

LA COURSE AUX ŒUFS



Organisée pour la première fois par les Amis de l'École, les parents étaient au rendez-vous et les enfants ravis.



ST. VINCENT 2010

DEFILE DU 8 MAI



Maligny n'oublie pas le devoir de mémoire.

FÊTES DES VOISINS



Trois lieux de rassemblement et environ 150 personnes ont partagé ce moment de convivialité.

FEU DE LA ST JEAN



Plus de 200 personnes sont passées sur le site pour cette reprise de la tradition par le Comité des Fêtes.

KERMESSE DES ECOLES



Elle a connu son succès habituel malgré un temps incertain.

14 JUILLET



Commune, Sapeurs pompiers et Comité des fêtes se sont associés pour organiser cette manifestation qui a connu un grand succès.

FETE DE LA MUSIQUE



Une bonne centaine de personnes a pu apprécier les musiques irlandaises.



Les enfants ont beaucoup apprécié le château fort gonflable.

LES REPAS DE QUARTIER



Ils deviennent traditionnels depuis la St. Vincent et regroupent chaque année d'avantage de convives.



Il faisait très chaud pour le méchoui.

LES NOUVEAUX JEUX



Ils font le plaisir des plus jeunes mais parfois des plus grands.



Les plus fidèles à toutes nos manifestations.

QUELQUES PHOTOS SOUVENIRS



Chacun se protège comme il peut.

MERCI A TOUS POUR CES DIVERSES REJOUISSANCES

Trop épicé le méchoui ?

BILLET D' HUMEUR

Dans le Maligny Infos de janvier, j'évoquais certaines craintes quant aux réformes en cours et aux risques importants pour la survie de nos petites communes. Elles deviennent aujourd'hui des certitudes. Elles se mettent en place soit d'une façon insidieuse soit en passant en force et sèment le désarroi dans toutes les communes de France. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Tout d'abord de la suppression de la taxe professionnelle. Elle représentait une recette de 44 295 € pour notre commune en 2009 soit 17% de nos recettes fiscales. Certes, elle a été compensée pour l'année 2010 et nous avons perçu la même somme que l'année précédente mais nous ignorons ce qu'elle sera en 2011. Au-delà de l'aspect financier se pose le problème du développement de nos communes rurales. Doivent-elles continuer à créer des zones d'activités et générer ainsi de l'emploi ou se contenter de créer des zones d'habitation et devenir des villages dortoir ? Un projet d'agrandissement était prêt pour Maligny. Devons-nous le réaliser et, si oui, quelles recettes supplémentaires pouvons-nous en attendre ? L'Etat avait promis de nous communiquer, courant juin 2010, une simulation des recettes prévisibles pour 2011 à partir des nouvelles taxes de remplacement. Aucune nouvelle à ce jour et au vu de la situation est-il capable de nous le dire ? Alors comment envisager l'avenir ? Avec quels moyens ?

Par rapport à nos investissements, notre principal soutien financier venait du Conseil Général. Hélas, par courrier du 23 juillet, le Président nous fait savoir que tous les crédits 2010 sont épuisés et qu'aucun nouveau projet ne pouvait être envisagé. Depuis quatre ans, à chaque séance budgétaire de cette assemblée, j'ai affirmé que nous devions supprimer certaines dépenses inutiles au risque d'aller dans le mur. C'est chose faite et en six mois nous avons consommé le budget de l'année. Pour un commerçant ou un artisan cela correspond au dépôt de bilan. Quant aux dotations de l'Etat elles se réduisent d'année en année et la majorité des subventions sont désormais plafonnées. De ce fait, de nombreuses collectivités sont mises en difficulté

et doivent annuler leur projet ou les repousser à des jours meilleurs.

A cela s'ajoute la réforme des collectivités locales avec, en 2014, la suppression des conseillers généraux, le regroupement des cantons, un nouveau mode de scrutin, une nouvelle répartition des impôts locaux. Une grande période d'incertitude s'ouvre et un combat important devra être mené par tous les élus locaux. Le Sénat lui-même a déjà rejeté une bonne partie des dispositions prévues dans le projet de loi estimant qu'il était préjudiciable au bon fonctionnement de nos collectivités. Sera-t-il néanmoins adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale ? Nous le saurons dans quelques semaines. Suite aux regroupements des cantons, qu'advient-il des communautés de communes ? Devront-elles, elles aussi fusionner ? Doivent-elles continuer à investir pour apporter les services indispensables à la population ou attendre de connaître leur avenir ?

Certes, des réformes sont indispensables et il nous faut le courage d'envisager autrement la gestion de notre territoire national mais à travers un large consensus de tous les acteurs, locaux, régionaux et nationaux. Ce n'est pas le cas et la révolte gronde aux divers échelons administratifs, toute tendance politique confondue. En cette période de trêve estivale, propice à l'insouciance, j'aurais préféré apporter une note d'optimisme dans ces quelques lignes. Mais, il m'a paru plus honnête, en cette période difficile, de vous faire part de mes interrogations et des risques encourus par nos diverses collectivités. Je nourris un secret espoir : celui d'avoir tort sur notre avenir.

Gérard ARNOUITS

REUNION DU 1^{er} FEVRIER 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: Luc NOLET. Xavier RATTE. Maurice BARBE. Régis SEGALT. Mireille BONNET. Thierry CORBERON. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. François TURCIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Catherine DESPLAT. Jean-Paul DURUP. Chantal FANTIN.

Absent excusé: Jean-Paul DURUP.

Secrétaire de séance: Catherine DESPLAT.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

URBANISME

Plan local d'urbanisme

Le CDHU nous ayant apporté les documents en vue de l'enquête publique, il nous faut reprendre une délibération pour les approuver afin de pouvoir les diffuser.

ENVIRONNEMENT

Eoliennes

La communauté de communes de la Vallée du Serein au cours de sa réunion du 1^{er} décembre dernier a pris acte de l'étude de TAUW et nous demande de nous positionner.

A savoir que sur le territoire de nos 12 communes (CCVS + Carisey et Dyé) il y a 11 sites potentiels qui respectent les distances demandées, à savoir: 800m des habitations. Malgré tout certaines zones sont trop proches de Pontigny et en covisibilité de l'abbaye ou trop proches de Ligny ou trop étroites (mitage). Il y a 4 zones, soit en limite du Chablisien, hors vignoble, mais visibles de l'abbaye de Pontigny. En fait il n'y aurait que 2 zones favorables malgré tout 2 communes sont en position sommitale.

La population devra être informée et toutes les informations seront données lors d'une réunion publique.

Les élus décident de donner un avis favorable sous réserve des résultats de l'étude d'impact qui permettra d'avoir un point de vue réaliste. Une position

définitive sera prise dès la parution de cette étude et après les réunions d'informations de la population.

Subventions

Les élus décident d'allouer les subventions aux associations au titre de l'année 2010. (annexe 1).

Election des conseillers régionaux

Bureau de vote pour les dimanches 14 et 21 mars 2010.

Dimanche 14 mars - 8h à 12h (F.TURCIN. M.BARBE. D.LOROT) - 12h à 16h (T.CORBERON. R.SEGALT. C.FANTIN) - 16h à 18h avec dépouillement (O.SAVARY. L.NOLET.B.DI BLAS).

Dimanche 21 mars - 8h à 12h (C.FANTIN. JP.DURUP. M.BARBE) - 12h à 16h (P.SODOYER. C.DESPLAT. D.LOROT) - 16h à 18h avec dépouillement (X.RATTE. L.NOLET. G.ARNOUTS).

QUESTIONS DIVERSES

Photocopieur

Le contrat pour le photocopieur arrivant à échéance la société RICOCH nous propose le remplacement de notre matériel par :

- * 1 copieur avec trieuse (fax, scanner, imprimante) couleur à la mairie
- * 1 copieur (fax, scanner, imprimante) couleur à l'école
- * 2 imprimantes A4
- * 1 imprimante A3/A4 (matériel actuel laissé)

Le coût d'une copie en noir est de 0,008 € et celui d'une couleur de 0,07 €.

Voirie

Compte tenu de la météo, les routes se dégradent très vite et les crédits utiles devront être prévus au budget primitif.

Z.D.E.

La communauté de communes du Tonnerrois nous demande notre avis sur la création d'une ZDE sur son territoire. Les élus émettent un avis favorable.

Compte-rendu de réunion

Le syndicat mixte de la fourrière s'est réuni le 21 janvier dernier.

INFORMATIONS DIVERSES

Impôts 2009 - il est remis aux élus le montant des produits des 4 taxes.

Urbanisme - les élus sont informés qu'un avis du maire (4 pages) doit être transmis avec toutes les demandes d'urbanisme déposées.

Voirie - Suite à notre réclamation, la COLAS s'est engagée à reprendre une partie des enrobés de la rue Marguerite de Bourgogne au printemps.

Girod signalétique - au cours de leur visite trimestrielle un panneau a été changé et tous les autres nettoyés.

Recensement - au 1^{er} janvier de cette année la population municipale est de 735 habitants, 19 personnes comptées à part soit un total de 754 habitants.

Site internet - ce sont environ 600 personnes qui consultent le site de la mairie par mois.

Nationalité française - depuis le 1^{er} janvier c'est la Préfecture et non plus le Tribunal d'instance qui recevra les demandes d'acquisition de la nationalité française souscrites en raison du mariage avec un conjoint français.

Grippe A - les centres de vaccination ayant été fermés, ce sont les hôpitaux qui assureront les vaccinations.

Subvention - la Croix Rouge remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

Séance plénière - la réunion de conseil pour le vote du budget aura lieu le mardi 23 mars à 20h 30mn.

Réforme des collectivités - Il est demandé aux élus s'ils souhaitent que la commune soutienne la motion proposée par l'association des maires ruraux. Il est passé au vote.

Séance levée à 23h 30mn.

REUNION DU 11 MARS 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Xavier RATTE. Maurice BARBE. Régis SEGALT. Thierry CORBERON. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. François TURCIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Catherine DESPLAT. Jean-Paul DURUP. Chantal FANTIN.

Absents excusés : Mireille BONNET (pouvoir G.ARNOUTS). Jean-Paul DURUP.

Secrétaire de séance : Chantal FANTIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

P.P.R.

Il est remis à chaque élu le Plan de Prévention des Risques de la commune.

Il est fait l'inventaire du zonage.

* Zone rouge (zone inondable)

Ru de Vaufroux - buses d'un diamètre insuffisant sous la RD 91.

Ru des Vaurelaines - terrain entre la rue des Tilleuls et la rue de la Margotte.

Le lavoir (aucun travaux n'est envisageable dans ce bâtiment), les lisses, etc...

Terrain entre le chemin de la Fourchaume et la RD 91.

* Zone bleue (zone inondable en cas de crues centennaires)

* Zone verte - les vignes sont classées en zone 1 ou 2.

En secteur V1 la seule obligation est l'enherbement en haut et en bas ainsi qu'en V2 avec une recommandation pour stabiliser les terres, limiter la longueur des rangs et faire des bassins compensatoires (pour les vignes en place).

Pour les nouvelles plantations ces prescriptions seront obligatoires.

Après l'approbation du PPR les travaux prévus devront être réalisés dans les 5 ans.

Pour la mise en application, faudrait-il créer une ASA ?

Les conseillers municipaux donnent un avis favorable au projet présenté par 13 voix pour et 1 contre (L.NOLET).

COMPTES-RENDUS REUNIONS

Commission des bâtiments - réunion du lundi 8 février.

Olivier rapporte que la commission propose pour l'ancien foyer des jeunes, de mettre un placo et un faux-plafond uniquement dans le fond de la salle, la hauteur minimale à respecter étant de 2.20m. Ces travaux seront faits par les employés à temps perdu, cette salle n'étant pas utilisée dans l'immédiat.

Un acquéreur serait intéressé pour démonter le hangar gratuitement, le souci étant de stocker le gros matériel. Continuer à travailler sur ce projet pour une concrétisation éventuelle en 2011.

Commission de la voirie - réunion du vendredi 12 février.

Rue du Stade, prévoir la création de puisards.

Commission environnement - réunion du mardi 2 mars.

Terrain de pétanque - finir l'aménagement (bancs en pierre, poubelles, rondino pour fermer l'accès).

Verger - matérialiser l'accès avec des rondino rue des Tilleuls, faire une passerelle rue de la Margotte. Mettre des bancs. Développer un projet pédagogique avec les enfants.

Tennis - thuyas à tailler. Des conseils seront demandés à un professionnel.

Fontaine - le Conseil Général lance une opération « 200 villages » qui concerne des projets de moins de 10 000€ HT.

Espace « Lafarge » - 2 jeux sur ressorts pourraient être installés sous les arbres.

« Plage » - mettre un fut pour faire office de poubelle.

Fête des voisins - pour le 10^{ème} anniversaire de cette manifestation, la date retenue est le vendredi 28 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Matériel cuisine - le fourneau existant étant trop étroit il a été demandé à Gauthier de faire une reprise de ce matériel et de proposer un matériel plus adapté à nos besoins. Les élus décident de l'achat d'un nouveau fourneau.

INFORMATIONS DIVERSES

* la commission des finances s'est réunie pour établir le budget primitif et a souhaité ne pas augmenter les taux des 3 taxes et donner priorité aux travaux de voirie.

* ERDF doit assurer l'entretien des lignes « moyenne tension ». Un hélicoptère survolera notre commune du 22 mars au 22 avril.

* RTE doit assurer l'élagage nécessaire à l'entretien de la ligne électrique « Avallon-Serein-Tonnerre ». Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Sackepey d'Etivey.

* Conservation des archives - la législation est remise aux élus.

* L'association sportive du Serein nous a fourni son bilan annuel.

* L'association des Amis de l'école remercie la commune pour la mise à disposition du préau.

* Les élus sont informés que l'école de musique se produira à la salle des fêtes de Méré le 18 mars prochain.

QUESTIONS DES ELUS

* Gestion des produits phyto - 4 viticulteurs ont suivi une journée de formation. Les projets qui leur ont été présentés émanaient de démarches collectives.

Séance levée à 19h 50mn.

REUNION DU 23 MARS 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: P.SODOYER. L.NOLET. X.RATTE. B.DI BLAS. M.BARBE. F.TURCIN. C.DESPLAT. R.SEGAULT. M.BONNET. D.LOROT. T.CORBERON. O.SAVARY. C.FANTIN.

Absent excusé: JP.DURUP.

Secrétaire de séance: L.NOLET.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2009 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 440 159.36€ en dépenses et 736 791.47€ en recettes, soit un excédent de 296 632.11€, et pour la section d'investissement à la somme de 872 862.30€ en dépenses et 711 717.41€ en recettes, soit un résultat négatif de 161 144.89€. D'où un résultat général excédentaire de 135 487.22€.

M.SAVARY Olivier fait voter le compte administratif pour l'exercice 2009.

Il est voté à l'unanimité.

Compte de gestion du percepteur - ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2010

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 718 621€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 591 444.89€.

Taux des 4 taxes

Le produit fiscal attendu étant de 274 379€, soit 2 554€ de plus qu'en 2009, les élus ne souhaitent pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.72%
- Foncier bâti : 15%
- Foncier non bâti : 24,41%

Gérard ARNOUITS fait voter le budget primitif de l'exercice 2010.

Il est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Hangar

Xavier RATTE demande à quelle date la construction d'un hangar communal pourrait être envisagée.

Gérard ARNOUITS rappelle que notre commune est inscrite au titre du contrat de canton en 2011, sur ce projet.

Environnement

La commission a fait chiffrer auprès de l'entreprise Rondino, les divers aménagements prévus pour cette année, à savoir :

- l'achat de bancs pour le terrain de pétanque ainsi que la pose d'une barrière,
- une passerelle pour un accès piéton et pose de poteaux et d'une barrière, au verger des enfants,
- des jeux pour les enfants pour l'espace Lafarge.

Les élus donnent leur accord pour que cette commande soit passée.

Rapports annuels

La Communauté de Communes de la Vallée du Serein pour son service environnement, le SIVU du Moulin des Fées pour la gestion de l'eau potable et le SIA de la Garenne pour la gestion de l'assainissement des eaux usées et nous ont remis leurs rapports annuels.

Les élus prennent connaissance de ces documents.

Question des élus

- Denis LOROT signale l'écoulement d'eaux sales dans le fossé rue de la Margotte. A contrôler.

Séance levée à 23h.

REUNION DU 10 MAI 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: P.SODOYER. L.NOLET.
X.RATTE. B.DI BLAS. M.BARBE. F.TURCIN.
C.DESPLAT. R.SEGAULT. M.BONNET. D.LOROT.
T.CORBERON. O.SAVARY. C.FANTIN.

Absent excusé: JP.DURUP.

Secrétaire de séance: C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

Compte-tenu de l'importance des travaux de voirie, un appel d'offres a été lancé. Il a été ouvert par la commission d'appel d'offres le 29 avril et transmis à la DDT pour analyse.

Seront refaites la rue de Chatillon, le VC n°6 de Maligny à Fontenay (1 700m), la rue du Stade, la rue des Vignes, la rue Notre Dame, la rue des Coteaux Fleuris et le VC n°1 de Maligny à Méré (2 200m).

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité de retenir l'entreprise SCREG EST.

P.L.U.

Notre dossier de PLU a été transmis à divers services pour avis à formuler avant le 15 mai. Jusqu'à ce jour, aucun avis émis ne remet en cause le déroulement de notre projet.

Toutefois, la Préfecture a formulé quelques remarques auxquelles nous devons répondre avant de lancer l'enquête publique. G.ARNOUITS liste aux élus les observations de la requête de la Préfecture. Avec O.SAVARY, ils ont rencontré M.MALO du CDHU, cet après-midi afin de préparer la réponse.

La nomination d'un commissaire enquêteur a été demandée au Tribunal Administratif par courrier du 4 mai. L'enquête pourrait se dérouler du 1^{er} au 30 juin, ensuite le commissaire enquêteur aura un mois pour faire ses observations.

Notre projet pourrait donc être approuvé en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Fourrière animale

Le syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne nous demande notre avis sur l'adhésion de la commune de Mailly-le-Château.

Les élus émettent un avis favorable à cette requête.

Comptes-rendus de réunions

* Le syndicat intercommunal du collège s'est réuni le 31 mars dernier afin de voter le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010. A partir de septembre, le gymnase de Ligny sera géré par le syndicat du collège sans augmentation de notre participation. Les associations sportives et les enseignants ont été réunis jeudi dernier afin de recenser les besoins de chacun.

* Le syndicat d'électrification s'est réuni le 16 avril, également pour voter le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010. La sécurisation de la rue des Plantes a été inscrite au budget et sera réalisée en aérien.

* Le syndicat d'aménagement de la vallée du Serein s'est réuni le 19 avril, la cotisation a été revue à la hausse. Une société a été mandatée pour étudier l'aménagement de la rivière afin de limiter l'érosion des berges. Les captures de ragondins continuent.

INFORMATIONS DIVERSES

Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - La cérémonie commémorative est prévue le samedi 7 août, à 11h 20mn à la stèle de Chablis et à 11h 40mn au monument aux morts de Maligny, suivie d'un vin d'honneur au foyer.

Recensement de la population - Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 20 janvier 2011 au 19 février 2011.

Notre commune comptant plus de 500 habitants, nous devons trouver 2 personnes pour faire ce travail, à savoir

que les agents recenseurs ne peuvent en aucun cas exercer dans la commune qui les emploie des fonctions électives.

Le travail consiste en la préparation de l'enquête qui est évaluée à 4 jours et sa réalisation à 8 jours. La rémunération est fonction des bulletins collectés, soit 1.71€ par habitant et 1.13€ par logement.

Girod signalétique - La visite périodique a été faite le 10 mars et aucun problème particulier n'a été signalé.

Ascension - Les cours du vendredi 14 mai seront normalement assurés compte-tenu du fait qu'il n'a pas été matériellement possible de les reporter au mercredi.

Société de chasse - Cette association nous a fourni son budget pour la saison 2009-2010.

F.A.V.E.C - Cette association fait part des mesures qui sont demandées en faveur des personnes seules.

Inaugurations - Le vendredi 21 mai, seront inaugurés le salon de coiffure et le Proxi marché qui changent tous les deux de propriétaires. Gérard ARNOUITS informe les élus sur l'état de vétusté du magasin, sis dans la Grande rue.

C.C.V.S. - Les élus sont informés que le mardi 25 mai, à 18h aura lieu une réunion publique sur le développement éolien.

Saleuse - Notre semoir étant en mauvais état, une saleuse alimentée par une vis sans fin donc ne créant pas de poussière sera commandée.

Séance levée à 23h 45mn.

REUNION DU 1^{er} JUILLET 2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: P.SODOYER. X.RATTE. B.DI BLAS. M.BARBE. F.TURCIN. C.DESPLAT. M.BONNET. D.LOROT. T.CORBERON. O.SAVARY. C.FANTIN. JP.DURUP.

Absents excusés: L.NOLET (pouvoir B.DI BLAS). R.SEGAULT (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance: F.TURCIN.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

HANGAR

La commission des bâtiments a fait une estimation de nos besoins en tenant compte du matériel existant. Toutefois, les dimensions évaluées ont été surestimées et la surface arrivait à 607m², soit 473m² et 144m² de mezzanine.

Les élus sont favorables pour refaire un hangar et mandatent la commission des bâtiments pour aller plus avant dans l'étude.

P.L.U.

L'enquête publique est en cours et le commissaire enquêteur a tenu une permanence le 7 juin et une autre le 24 juin, la dernière est fixée au 6 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Espace Lafarge

Fontaine

La fontaine fonctionne depuis une dizaine de jours et l'entreprise E.C.F. (Entretien, Création de Fontaines) nous propose de contracter un contrat de maintenance. Les élus acceptent, à l'unanimité, de contracter ce contrat au moins pendant un an.

Jardinière

Il est proposé la création d'une jardinière (muret enduit) à droite des marches qui permettent l'accès à la salle Lafarge. La souche de l'arbre serait ainsi cachée et cet espace resterait propre.

Bordures

Il est proposé que soient plantés des végétaux en bordure du « trottoir » au droit du bâtiment « Lafarge ».

Compte-rendu de réunion

* La commission des fêtes s'est réunie le lundi 17 mai.

Pour le 14 juillet, toutes les festivités se dérouleront le mercredi.

La fête des voisins a regroupé environ 150 personnes.

Le feu de la Saint-Jean a connu un vif succès, environ 200 personnes.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie - Les élus sont informés que la CCVS a assuré l'entretien courant.

La SCREG fera les enrobés demain.

Plan de prévention des risques - L'enquête publique s'est déroulée du 10 mai au 22 juin. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences et le dossier était à la disposition des habitants au secrétariat de la mairie. Une seule observation a été faite. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour faire son rapport et nous le transmettre.

Sapeurs-pompiers - Le SDIS n'assurera plus, à compter du 7 juillet 2010, la destruction des nids d'hyménoptères, les administrés devront faire appel à des sociétés privées et acquitter la facture. Les élus décident de confier cette tâche aux sapeurs-pompiers, la commune étant assurée pour cette mission.

Girod signalétique - Il a été constaté, lors de la visite du 15 juin, que des panneaux étaient endommagés. Ils devront être remplacés.

Sècheresse - Le Préfet a pris un arrêté instituant des zones d'alerte pouvant faire l'objet de mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau.

Baignade - Le Préfet nous informe qu'un appel public via internet a été lancé à la population pour se baigner dans les rivières d'Europe, le même jour à la même heure « journée européenne de la baignade en rivières », le 11 juillet à 15h. Il demande aux maires d'être vigilants par rapport à cette éventuelle manifestation et

rappelle les pouvoirs de police en matière de baignades et d'activités nautiques.

Artifice de divertissement - Le Préfet a pris un arrêté interdisant la cession, la vente et l'utilisation des artifices de divertissement, du 1^{er} juillet au 31 août, mis à part les feux d'artifices pour le 14 juillet.

Tables d'école - L'association des Amis de l'école souhaiterait récupérer la trentaine de tables qui est stockée dans le hangar communal pour les vendre pour la kermesse. Les élus émettent un avis favorable à cette requête.

Questions des élus

- F.TURCIN a assisté à la réunion publique sur le projet éolien à Ligny-le-Châtel et s'interroge par rapport à la 2^{ème} phase de l'étude.

Un article sera publié dans le bulletin municipal et une réunion publique sera organisée sur Maligny, à l'automne.

- X.RATTE demande qui gèrera la salle annexe du gymnase.

En fait, le syndicat du collège gèrera les 2 gymnases et les 2 salles annexes, il n'y aura ainsi qu'un seul interlocuteur.

Séance levée à 0h.

ETAT-CIVIL

Année 2009



NAISSANCES

ALEXANDRE Margaux Elisabeth Eliane
Née le 11 octobre à Auxerre

ALLOUCH Inaya Laëtitia Zohra
Née le 9 novembre à Auxerre

ANCELIN Cloé Sabine Brigitte
Née le 18 mars à Auxerre

ANDRE Nathanaël Patrick Jacques
Né le 14 janvier à Auxerre

BORDET - - CORNETTE Louis
Né le 17 février à Auxerre

CHARLIER Mahé
Né le 14 août à Auxerre

CHARPENTRAT Justine
Née le 14 mai à Auxerre

DUCHE Antoine Thierry François
Né le 14 août à Auxerre

GEOFFROY Tyméa Sandrine Jessica
Née le 25 mai à Auxerre

GOIN Maya
Née le 30 juin à Auxerre

LACHARME Benoit Jean-Michel André
Né le 9 août à Auxerre

LOUIS Soan Julian
Né le 13 juin à Auxerre

MILLOT Ludwig
Né le 2 juillet à Auxerre

POULLET Laura

Née le 22 janvier à Auxerre

VITRY Martin Jules Melvil

Né le 19 février à Auxerre

VOCORET Andy

Né le 6 mai à Auxerre

WANLIN Ombeline Sylvie Sylviane

Née le 5 juillet à Auxerre

MARIAGES



PASQUIER Grégory David Michel

PELLÉ Magalie Laurence

Mariés le 16 mai

PORTE Hervé

LEHUP Nathalie

Mariés le 16 mai

DECES



BOUQUIER Richard Henri Gérard

Décédé le 4 décembre à Auxerre

DUPRESSOIR Madeleine Camille veuve

LAROCHE

Décédée le 16 avril à Auxerre

PLAIN Yvette Suzanne veuve

DELAFFERRIERE

Décédée le 25 octobre à Maligny

POULLET Jean-Michel

Décédé le 27 février à Auxerre

SAVARY Camille

Décédé le 12 juillet à Carisey

VERDEAU Henri

Décédé le 10 août à Auxerre

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte :
du lundi au vendredi de 10h à 12h
et le lundi et le vendredi de 16h à 17h 30mn

Tél : 03.86.47.44.91.
Fax : 03.86.47.54.17.

Mél : mairie.maligny@wanadoo.fr



Jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein

Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi
de 9h à 12h

Lundi, Mardi,
Mercredi et Jeudi
de 13h 30min à 17h 30min



Tél : 03.86.47.52.07
Fax : 03.86.47.49.07.

Cartouches

Un bac pour la récupération
des cartouches laser
et jet d'encre vides est
à votre disposition à la mairie.



Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est
organisée le mardi matin.
Par respect du personnel nous
préconisons les bacs roulants.



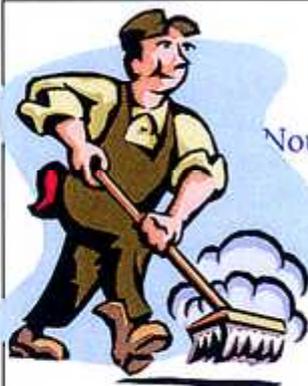
Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution
peuvent se le procurer en mairie.

Balayage des rues

Nous avons demandé à la mairie
de Chablis de procéder
au balayage des rues,
environ une fois par mois.



Pour permettre à l'employé
de faire un travail efficace,
il nous serait agréable que vous veilliez à ne
pas stationner votre véhicule dans la rue le jour
du balayage ou que vous le déplaciez lors du
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
tous les jeunes Français
garçons et filles, doivent se
faire recenser à la mairie de
leur domicile, ou au consulat,
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les
trois mois qui suivent votre seizième
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors
une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il
est primordial pour vous de conserver
précieusement : en effet, cette attestation vous
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout
examen ou concours soumis au contrôle de
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de
conduire, et même conduite accompagnée).

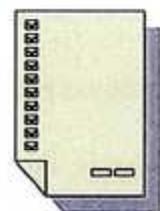
Urbanisme



Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc ...) des autorisations sont nécessaires.

Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.



Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2011) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2011.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein fonctionne pendant toutes les vacances mais également le mercredi dans les locaux de la maison de l'enfant à Pontigny.

Il est ouvert de 7h 45min à 18h 30min.

Il accueille tous les enfants de 3 à 14 ans

Tél : 03.86.47.86.12.

ou 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr



Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.

A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- lingettes, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.



Rappel des heures de tontes ou de tous travaux généralisant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ...



ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

T.N.T.

La loi du 5 mars 2007 organise le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Les pouvoirs publics ont arrêté un calendrier progressif, mené région par région entre 2009 et novembre 2011. Dans ce cadre, l'ensemble des départements de la **région Bourgogne passera à la télé tout numérique le 16 novembre 2010.**

Vous devrez, si vous le l'avez déjà fait, adapter au numérique votre installation de réception de vos programmes de télévision avant cette date.



Tous au numérique.

Météo

Juillet 2009 : 79 mm

La première semaine du mois, sur la lancée de juin affiche des températures atteignant les 35 °. Le samedi 4, pour son traditionnel double mixte, il fait très chaud sur les courts du Tennis club et les participants au pique-nique du soir, profitant de la douceur nocturne, vers minuit, auront le plaisir de suivre le parcours d'une superbe météorite dans le ciel étoilé.

Fraîcheur à partir du 6 avec des coups de vent et des orages le 7 et le 22. A nouveau très chaud le 16 avec 37 ° et l'orage de la nuit va laisser 26 mm dans le pluviomètre.

Il fait frais pour la saison les 18 et 19 avec seulement 19° l'A.M. Du 20 au 24, grande chaleur avec des orages chaque nuit. (26° à minuit le 21)

Août 2009 : 51 mm

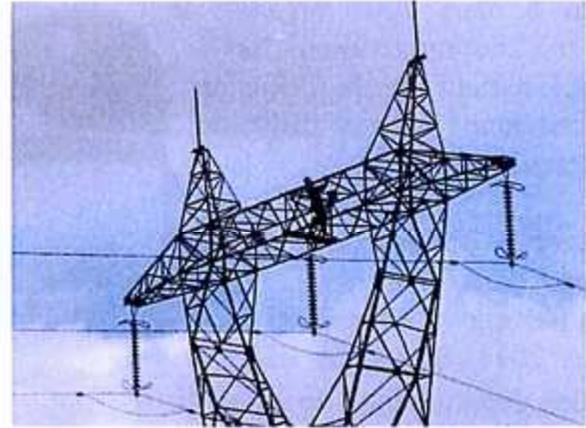
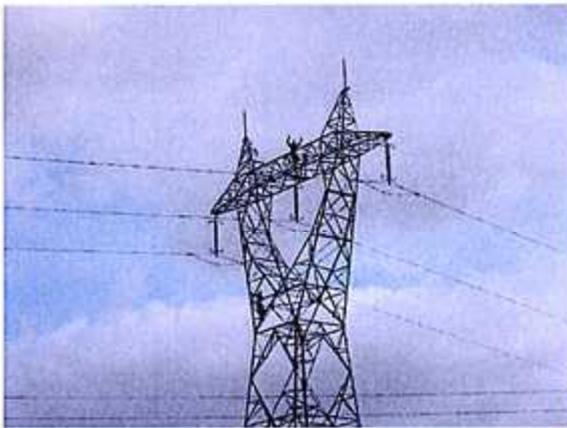
Mois marqué par l'ensoleillement et la chaleur. Heureusement les nuits sont fraîches et la canicule de 2003 qui reste dans les mémoires n'est pas à redouter. Les pluies orageuses de la nuit du 9 au 10 amènent 37 mm. Le 16, le thermomètre indique 36° à l'ombre. Dans les rues, le soir, la chaleur des murs et du bitume reste présente et on trouve la fraîcheur à l'écart des habitations ou vers la rivière. Le 19, sept départements du sud de la France sont en vigilance orange pour la canicule. Toujours 37° à l'ombre à Maligny et des minimas à 19° la nuit. On perd 10° le 21, le vent est passé au nord, puis la chaleur revient. Beau mais frais le matin, en fin de mois.

Septembre 2009 : 26 mm

La première semaine est belle, plutôt fraîche, la deuxième belle et chaude. Temps gris, un peu pluvieux et doux du 14 au 21 avec du vent d'est, puis beau et chaud l'AM avec du vent du nord jusqu'au 30. Comme à leur habitude des milliers d'étourneaux élisent domicile sur les pylônes à la saison des vendanges.

Octobre 2009 : 20 mm

En début de mois, les piailliers ailés sont remplacés par des peintres qui grattent la ferraille puis la repeignent, se déplaçant comme des singes au milieu des barres entrecroisées.



S'il fait froid au matin avec 3° le 3, le vent du sud à partir du 6 engendre une grande douceur. Il fait si chaud l'AM (37°) qu'on se croirait en été. L'orage gronde au loin le 7. Brouillard le 9. Le froid s'installe le 13 avec le vent du nord. Le 15, moins 4° au petit jour, les dernières tomates sont gelées. Brouillard givrant le 18 et à nouveau -4° le 19.

Le vent tourne au sud le 20. C'est une invasion de coccinelles dans les maisons. Pluie le 21 puis la douceur domine en fin de mois. De nombreuses grues passent le 27. Brouillard le matin, du 28 au 31.

Novembre 2009 : 90 mm

Il fait très doux le 1^{er} novembre avec 18 ° l'AM. La semaine qui suit est pluvieuse. Le dimanche 8, les grues survolent le village. Vers 14 H, c'est plus d'un millier de volatiles qui se rassemble à l'est du

village, cherchant les ascendances avant de prendre la direction du sud-ouest, dans un concert de cris si caractéristiques.

Temps gris et doux le 16 et le 17, bien ensoleillé jusqu'à la fin du mois. Le 19, le ciel voit le passage de milliers de grues. Le 20 par contre, 3 à 4 bandes de 40 grues remontent vers le nord, puis une troupe de 300. Si elles rebroussent chemin c'est qu'elles n'ont pas trouvé de conditions favorables à leur voyage. Effectivement, dans la nuit, se lève un vent violent venu du SO. Elles sont donc retournées sur le lieu de leur dernière escale pour attendre des jours meilleurs.

La dernière semaine est particulière puisqu'il pleut, mais seulement la nuit. Dernier week-end gris et humide.

Décembre 2009 : 95 mm

Temps perturbé et frais avec des passages pluvieux, vent d'O, SO, la première semaine puis plus doux la deuxième. Il est temps de partir pour les dernières grues qu'on voit le 4, le 11 et le 12. Le froid annonce sa venue dès le 12. Moins 6° à partir du 15 avec -3° l'AM. Quelques flocons le 16, un peu plus le 17 et dans la nuit. Au petit matin du 18, la couche atteint 20 cm. Deux cm supplémentaires dans la journée. Encore des grues. Le froid qui s'installe sur les grands lacs de l'est les chasse. Ce n'est pas bon signe. Effectivement, il fait -15° le 19 au matin et le vent du nord est glacial. Toujours des grues en migration. Vers 20H, le thermomètre chute à -17°, certains diront jusqu'à -20°. Est-cette journée exceptionnellement froide qui fera perdre la vie à de nombreux végétaux dans la région, ou la longueur de l'hiver qui suivra ? Les deux, serait-on tenté de répondre.

Le lendemain le vent vire au SO. Il ne fait plus que -4°. Les dernières grues essaient de rejoindre des lieux plus cléments. Neige dans l'AM avec 5 cm, puis pluie et neige mêlées. Le 21, c'est le dégel. On relèvera 18 mm dans le pluviomètre.

A nouveau 25 mm le 22. Le Serein déborde un peu le 24. IL fait plus doux, le vent est orienté au sud, des bourrasques soufflent dans la nuit.

Retour du froid le 26. Le 27, des pluies verglaçantes sont annoncées mais il y en aura peu en réalité. Temps pluvieux mais plus doux en fin d'année avec 16° l'AM du 29.



Récapitulatif de l'année 2009 : 660 mm

J : 40 mm	F : 34 mm	M : 40 mm	A : 70 mm	M : 60 mm	J : 55 mm
J : 79 mm	A : 51 mm	S : 26 mm	O : 20 mm	N : 90 mm	D : 95 mm

Retour sur la période 1990-2009

Avec 660 mm, cette année 2009 se situe en dessous de la moyenne de ces 20 dernières années à Maligny, elle-même égale à 753 mm.

Au cours de cette période, l'année la plus sèche a été 1991 avec 526 mm tandis que 2001 était la plus arrosée avec 1105 mm.

Les mois les plus humides, en moyenne, sont novembre (75 mm) et octobre (72 mm). En revanche mars et février, à l'inverse sont au coude à coude avec 54 mm. Mars tient quand même la corde avec 54,1 mm pour 54,5 mm au mois le plus court de l'année.

Au niveau des saisons, voici le pourcentage de précipitations :

Hiver (Déc. Janv. Fév.) : 23,5% Printemps (Mars Avr. Mai) : 24 %

Été (Juin Juil. Août) : 24,5% Automne (Sept. Oct. Nov.) : 28%

On constate que 3 saisons sont pratiquement équilibrées en précipitations et que c'est l'automne qui alimente le mieux les nappes phréatiques.

Janvier 2010 : 54 mm

0° le jour de l'an avec 1cm de neige. Beau et froid ensuite avec des températures descendant jusqu'à -12°. Neige à partir du 6. Il va neiger chaque jour pendant une semaine, la neige va tenir et les gens vont passer leur temps à déneiger tandis que les enfants s'en donneront à cœur joie avec les glissades, les parties de luge ou les batailles de boules de neige.

Le 13, il tombe encore 4cm de neige mais très vite c'est le redoux et le soir, tout est presque fondu. Verglas et givre le 14. Encore 1cm de neige le 21, du froid ensuite. 18mm de pluie le 29, neige le 30 et -9° le 31.

Février 2010 : 63 mm

Le 1^{er}, avec -8° le matin et de la neige en fin de matinée, les routes sont glissantes et dangereuses. Grésil le soir. Dégel le lendemain et temps pluvieux jusqu'au 6 mais pas de précipitations le jour de la St Vincent tournante de Milly.

Froid « noir » les 8 et 9. De la neige du 10 au 13 avec 5 cm le 12. Le thermomètre descend jusqu'à -11° le 16. La douceur revient le 22. Le 23, par un fort vent de sud-ouest, les premières grues reviennent des pays chauds. Elles volent même de nuit.

Vent violent le 24. Début de tempête le 25 avec des rafales atteignant 70 km/h. Nous sommes en alerte orange pour la nuit du samedi au dimanche 28. Cette tempête, on nous l'annonçait depuis jeudi ; les départements comme la Vendée et la Charente Maritime sont en alerte rouge car on attend une élévation du niveau de la mer d'1,50 m. Elle aura bien lieu. A Maligny, à 2 h du matin le baromètre affiche 969 mb. La tempête va sévir dans la nuit et la matinée. Les vents vont souffler jusqu'à 120, voire 130 km/h. Arbres, antennes et couvertures diverses vont subir des dégâts importants, sans commune mesure avec les communes du littoral Atlantique où les inondations vont faire de nombreuses victimes. Juste après la tempête, dans l'AM, les grues passent à nouveau.

Mars 2010 : 43 mm

Le 1^{er}, en levant la tête, on peut apercevoir des milliers de grues dans le ciel qui regagnent leurs quartiers d'été. Le vent d'est puis de nord-est souffle fort jusqu'au 13. Les températures nocturnes sont froides (-9° le 12) mais s'il fait beau la journée, en raison du vent, le ressenti du froid est plus important. Certains jours, il ne fait pas bon tailler dans les vignes ou arpenter la campagne. Le 9, par exemple, alors que le thermomètre affiche 0° à l'ombre et 4° au soleil, le ressenti est de -10°. Le 11, deux cm de neige recouvrent le sol au petit matin et les amateurs de luge ou de ski peuvent ressortir leur matériel. L'hiver n'en finit pas et semble bien long cette année car, conventionnellement, en météorologie, le printemps commence le premier mars même si astronomiquement il ne débute que le 20.

A partir du 15 et jusqu'au 25, avec le vent du sud, le temps est plutôt beau et chaud (23° le 19). Le tonnerre gronde le 25. Dernier week-end pluvieux.

Averses orageuses en soirée et dans la nuit du 29. Auparavant, on aura pu observer de superbes nuages blancs en formes de boules de Noël se détachant sur un fond noir, poussés par un vent de SO.



Avril 2010 : 15 mm

Il gèle le 1^{er} avril. Le temps est perturbé ensuite. Il gèle à nouveau le 5 puis le 6 mais il fait beau. Après la pluie du 7, le vent va s'orienter au N, NE. Il fait encore froid le matin autour du 15. Mais le 16, c'est l'absence totale d'avions dans le ciel qui retient l'attention. Les cendres du volcan islandais Eyjafjallajökull, entré en éruption depuis un mois déjà, vont perturber le trafic aérien pendant plusieurs jours. Le samedi 17, le nuage chargé de fines poussières volcaniques est au-dessus de nos têtes. Pendant quelques jours, le ciel, malgré le soleil, semblera plus voilé qu'à l'ordinaire. La deuxième quinzaine sera belle et chaude (28° le 24) mais les nuits resteront fraîches.

Mai 2010 : 45 mm

Légère bruine en ce premier jour du mois. Des averses le lendemain et de la grêle.

Vent violent du nord le 4. En Méditerranée c'est un fort coup de vent du sud qui provoque des vagues de 6 m de haut, dévastant les plages de Cannes et de Nice. Toujours du vent soutenu le 5 avec des rafales à 60 km/h.

Pendant les saints de glace, du 11 au 13, pas plus de 10° l'AM, une fraîcheur qui va durer jusqu'au 17. Progressivement les températures vont remonter avec le soleil bien présent, à condition de se mettre à l'abri du vent du nord. Le 23, le vent tombe et il fait 35°, tout comme le 24 mais le 25, les orages détraquent l'atmosphère et la fin du mois sera moins belle.

Le Serein, depuis deux mois, ressemble à un oued.

Juin 2010 : 58 mm du 1 au 25

Pluie, nuages et éclaircies alternent avec le beau temps pendant la première quinzaine. Le 9, l'alerte orange ne nous concernera pas, heureusement. Sur l'est, dans la région de Sochaux, les grêlons gros comme des boules de billard causent de gros dégâts, nous rappelant qu'en 1982, nous avons subi le même sort.

La chaleur du 11, jour du début de la Coupe du monde de foot en Afrique du sud, ne va pas résister à la venue d'un vent soutenu de N, NE.

Le 15, par un temps couvert et frais, les anciens rappellent qu'il y a 70 ans, les Allemands envahissaient l'Yonne. Les combats et les bombardements allaient causer, en 2 jours, 740 victimes parmi les civils, 513 Icaunais et 227 réfugiés, et faire 190 tués chez les militaires. Ils se souviennent aussi de l'exode et de tous les moments difficiles de la guerre, pourtant c'était quand même leur jeunesse.

Dans le sud-est, l'alerte orange est déclenchée. Des pluies torrentielles s'abattent sur la région, notamment le centre du Var où on enregistre de 150 à 350 mm en quelques heures ; les victimes sont nombreuses et les dégâts considérables.

Le 16 au soir, il tombe 19 mm. C'est le froid et l'humidité qui caractérisent le 3^{ème} week-end de juin. Pour la kermesse des écoles du samedi, la petite laine est de rigueur, il ne fait pas plus de 15° dans l'après-midi mais la chaleur et la bonne humeur animent le cœur des enfants, de leurs parents et de leurs enseignants. Six degrés le dimanche matin et 14° au meilleur moment de la journée, on pourrait croire que la douche glacée essuyée par les supporters de l'équipe de France de foot lancée dans le grand feuilleton du ridicule, avait déteint sur le temps.

Le lundi 21 juin, pour la fête de la musique, ce sont les musiciens qui réchauffent l'atmosphère dans le parc Lafarge. Les jours suivants, le soleil va finir par s'imposer et l'été pointer le bout de son nez.

Luc Nolet



La mission première de l'aide à domicile est, par une présence très régulière tout au long de l'année, de favoriser le maintien des personnes âgées le plus longtemps possible à leur domicile mais également d'aider les familles en difficultés passagères.

En 2009, l'association locale ADMR de Ligny-le Châtel, qui couvre 8 communes, a assuré quelques 12 000 heures d'interventions dans le domaine du ménage, du repassage, de la cuisine, de l'aide à la toilette, des courses, de la promenade ou de simple présence auprès de plus de 60 bénéficiaires.

Avec une vingtaine de bénévoles et une quinzaine de salariées à temps partiel, l'association assure cette mission avec tout le professionnalisme qu'elle nécessite

Pour les bénévoles, c'est être réactif et efficace, c'est être à l'écoute des demandeurs, répondre à leur sollicitation, leur donner les bons renseignements, leur fournir les documents adéquats et les conseiller efficacement, les suivre dans leurs démarches, établir le plan d'aide le mieux adapté à leur besoin et mettre en place très rapidement une intervention de qualité.

Pour les salariées, c'est posséder les compétences requises liées à leurs interventions, c'est évidemment accepter les formations qualifiantes destinées à répondre au mieux aux attentes très différentes des bénéficiaires, c'est apporter une aide qualité aux personnes en difficulté du fait de leur âge ou de la maladie ou d'un désagrément passager.

Avec 6 autres associations du département, l'association de Ligny-le-Châtel, pionnière dans bien des domaines, a décidé unanimement, bénévoles et salariées d'accord sur l'objectif, de s'engager dans une démarche qualité permettant d'obtenir la certification Norme AFNOR NF. C'est une véritable assurance de qualité de service pour le client. Pour les acteurs, bénévoles et salariées, c'est un engagement fort de toujours s'améliorer et d'optimiser l'organisation des services afin de satisfaire les attentes des bénéficiaires.

Particulièrement impliqué dans ce processus, le président Jean Potel a accepté d'être le bénévole référent au niveau fédéral aux côtés de Delphine Eugène, référent salariée.

Animations :

Dîner dansant : la soirée annuelle de l'ADMR, organisée le 13 février, était un couscous.

Journée fleurs : Nous vous remercions du bon accueil que vous réservez aux vendeurs de fleurs, au mois de mars.

Ces animations permettent de récolter des fonds pour les colis de Noël. Chaque foyer aidé en reçoit un.

Aide aux familles :

Pour la constitution des dossiers, s'adresser à **Marlène Mocquot**, secrétaire familles, tel. 03 86 47 49 95.

Aide aux retraités :

1) **Dossiers** : contacter **Sylvette Nolet**, responsable village à Maligny, tel 03 86 47 48 99
ou **Jean Potel**, président, tel. 03 86 47 42 33,
ou **Angélique Taranne**, coordinatrice, tel. 03 86 98 01 41 au local ADMR (Maison de retraite de Ligny-le-Châtel), ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H.

2) **Téléassistance Filien:**

Pour son installation ou tout renseignement, contacter **Mireille Bonnet** à Maligny au 03 86 47 47 44 ou **Jean Paoella** à la Chapelle-Vaupelteigne, tel. 03 86 42 42 40.

Pierre Chiapino, secrétaire administratif et Sylvette Nolet, responsable village.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



NIDS D'INSECTES

A partir du 7 juillet 2010 le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne ne prendra plus en charge la destruction des nids d'insectes.

Cependant la municipalité de Maligny autorise son CPI (centre de première intervention) à effectuer ce type d'intervention.

Vous pouvez donc, pour toute destruction de nids d'insectes, contacter la mairie au 03.86.47.44.91, le caporal Di Blas Gilles au 06.87.07.94.94 ou l'un des numéros personnels inscrits sur votre calendrier des pompiers de Maligny.



Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue au sapeur Julien Remyot qui vient d'intégrer notre équipe (voir photo ci-dessous).



Nous remercions les Malinéens pour leur accueil et leur générosité lors de notre passage pour les calendriers ainsi que tous les participants à notre méchoui du 14 juillet.



Toute l'équipe de l'Amicale vous invite à participer à notre choucroute
préparée par Alain Camu (Traiteur)
le samedi 30 Octobre 2010 au caveau

Le président

Amicale des Anciens Elèves de l'École de Maligny

L'Amicale a organisé une sortie au mois de mars au Zénith de Dijon, les «**Etoiles du cirque de Pékin**». Tous les participants à cette soirée ont été enthousiasmés par les prouesses et les magnifiques tableaux présentés. Nous envisageons, toujours en coopération avec Ligny-tourisme, une journée à Montargis, dans une **ferme auberge «Le relais du Miel»** pour partager ensemble le repas «**A la St cochon, tout est bon**» avec animation dansante pour ceux qui le désirent, et visite du musée du miel, le **vendredi 27 août**.

Pour répondre aux souhaits de certains de nos adhérents, nous n'avons programmé cette année, qu'un seul repas qui aura lieu le dimanche 10 octobre au caveau de Maligny.

Nos diverses manifestations sont ouvertes à tous, anciens élèves, leurs familles et amis, mais aussi à tous les Malinéens ou d'ailleurs, «**jeunes ou moins jeunes**», vous serez toujours les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 03.86.47.44.08 ou 03.86.47.42.62.

La présidente et son bureau, vous prient d'accepter leurs sentiments les plus cordiaux.

Comité des Fêtes

Un nouveau bureau a repris le flambeau à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2009.

Les membres du bureau sont les suivants : Yane DENOMBRET Président ; Roger SAINTRAPT Vice-Président ; Philippe SODOYER Trésorier ; Nadège DENOMBRET Secrétaire

Les membres sont les suivants : Thierry CORBERON, Mireille BONNET, Chantal FANTIN, Céline DE LA CALLE, Sylvie GOUARD, Catherine DESPLAT, Jean-Paul DURUP, Andrée LOCHOW, Carine ROBLOT, Michèle PRANVILLE, Hubert RIOLLI, Hélène HEMMERLE, Anne-Marie DEVILLIERS, Cyrille BOURGEOIS et Arlette BARBE.

Depuis que la nouvelle équipe du Comité des Fêtes est en place, elle a déjà organisé diverses manifestations qui ont rencontré un beau succès grâce à tous les Malinéens que nous tenons à remercier.

En effet, vous avez été nombreux à participer au réveillon de la Saint-Sylvestre, la galette des Rois, la soirée moules-frites en février, la chasse aux œufs à Pâques, ou encore le concours de pétanque en mai et le feu de la Saint-Jean.

D'autres manifestations sont encore au programme, comme le 14 juillet ; durant la journée, des jeux seront proposés aux enfants suivis d'un bal, puis d'une retraite aux flambeaux accompagnée de la fanfare.

Lors de l'habituelle fête des 4 et 5 septembre, nous vous proposerons un concours de pétanque, un bal et un vide-greniers.

Le samedi 11 décembre, les enfants pourront assister à un spectacle à l'occasion de l'Arbre de Noël.

Et pour terminer l'année en beauté, nous espérons vous voir nombreux au Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Nous vous remercions de votre présence lors de nos manifestations et sommes ouverts à toutes les idées que vous pourriez avoir afin d'améliorer nos événements ou d'en créer de nouveaux.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, n'hésitez pas, nous avons toujours besoin d'aide.

Le Président,
Yane DENOMBRET.

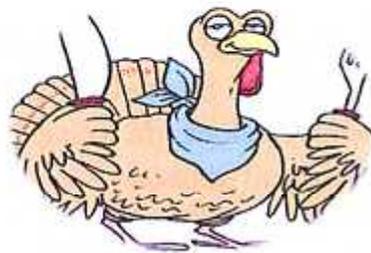
Les amis de l'école

Une année scolaire se termine, c'est le moment de faire le bilan.

Cette année a été pour l'association « les amis de l'école » la meilleure depuis sa création, par le nombre des manifestations, le nombre de participants et le montant des fonds récoltés.

Après s'être réunie en début d'année scolaire, l'équipe des amis de l'école en collaboration avec les enseignants, a mis au point un calendrier des manifestations comportant quatre grands rendez vous :

Le jeu des dindes (au mois de décembre) : sous forme de cartes de vingt cases, achetées à l'unité. Il a pour principe de tirer au sort un numéro de 1 à 20. Il y avait une dinde à gagner sur chaque carte. Très beau succès car il fut distribué une cinquantaine de dindes. Lors de la remise des prix, un apéritif à la salle Lafarge a été offert par l'association.



Le carnaval et son défilé en musique (au mois de février) : monsieur Carnaval en tête (fabriqué par quelques parents), suivi des enfants et parents déguisés, a vu son nombre de participants s'agrandir par rapport à l'année dernière. Après avoir brûlé Monsieur Carnaval, enfants et parents ont pu déguster crêpes, chocolat chaud et vin chaud (pour les plus grands) dans le préau de l'école.



Le loto (au mois d'avril) : traditionnellement organisé en novembre, il a été décidé dans un souci de répartition des manifestations, de le programmer au mois d'avril, ce qui a permis de faire progresser les bénéfiques par rapport à l'année précédente.

Illustration de billes de lotto jaunes avec des numéros et d'une grille de lotto.

	26	01	15		03	12	
24	16		09			10	25
02	14	17	20		32	05	
	23		05	30		07	31

Et pour finir, la kermesse (au mois de juin), la plus grande de toutes nos manifestations. En extérieur, la principale angoisse est bien évidemment la météo. En ce mois de juin à la météo capricieuse, nous sommes presque passés au travers des averses et nous n'avons pas trop souffert de la fraîcheur. Du chamboule-tout indéboulonnable, aux enveloppes toutes gagnantes, en passant par le palet royal, l'électrochoc, le casse-noix, la pêche à la ligne jusqu'au stand artisanat, nous avons constaté que cette fête reste très populaire et fréquentée, ce qui est un encouragement.



L'une des nouveautés de cette kermesse fut la vente aux enchères fermées d'anciennes tables d'écoliers offertes par la municipalité. Je profite de ce bulletin pour la remercier pour l'ensemble de son aide. Le spectacle des enfants fut un grand succès car original et dynamique. Grand bravo aux enseignants et aux élèves.

Merci à tous les parents qui nous ont soutenus, encouragés et aidés durant cette année, leur investissement au sein de toutes les manifestations fait qu'il reste possible d'organiser celles-ci.

N'oublions pas que le but de l'association « les amis de l'école » est d'organiser des manifestations pour récolter des fonds pour permettre aux écoliers du regroupement scolaire Maligny/Ligorelles/Villy/La Chapelle Vaupelteigne de faire des sorties extrascolaires telles que classe de neige, séances de piscine, voyages et visites.

Grâce à tout ce qui a été organisé par l'association, les enseignants et avec l'aide des parents, nous avons pu reverser pour l'année scolaire 2009/2010 près de 4500 euros aux coopératives scolaires, leur permettant de réaliser leurs projets.

L'association « les amis de l'école » est avant tout une équipe motivée et dynamique. Les résultats sont à la hauteur du travail réalisé.

Je tiens donc à remercier toute l'équipe : Angélique Lorot, Karine Di-blas, Claire Alexandre, Mathilde Barras, Gilles Robillard, Philippe Guyard et Yann De La Calle.

Merci à la directrice de l'école Pauline Barbé et son équipe.

Le président.



Saint-Vincent

Le comité de Saint-Vincent locale a organisé son traditionnel banquet de Saint-Vincent le samedi 23 janvier 2010, une quarantaine de convives étaient présents, pour notre retour au caveau de Maligny.



Pour l'édition 2011, le banquet aura lieu le samedi 22 janvier, jour de Saint-Vincent, il sera précédé de la messe et du vin d'honneur à Maligny. Nous espérons vous compter nombreux parmi nous pour cette manifestation.

Le Bureau

Club de l'Amitié

Pierre PIGE nous a quittés, il fut, avec son épouse Paulette, très dévoué, et aussi très fidèle aux réunions du jeudi après-midi, nous éprouvons tous une profonde tristesse.

Nos activités ont lieu tous les jeudis à la salle Lafarge, divers jeux sont à la disposition de tous à partir de 14 heures, dans une ambiance amicale.

Aussi, j'invite les jeunes retraités qu'ils soient seuls ou en couples à se joindre à nous.

Mercredi 9 juin - nous avons passé la journée au cœur du pays Giennois, en matinée croisière sur une gabare, commentée par une hôtesse, très compétente, habillée en tenue d'époque ainsi que le marinier très folklorique.

- Le déjeuner, dans un restaurant à Briare, nous a été servi copieusement et avec beaucoup de gentillesse.

- L'après-midi à l'entrée du pont-canal se trouvait une chocolaterie artisanale, beaucoup de papilles ont frétilé.

- En fin d'après-midi, à Ousson-sur-Loire, nous attendaient M. et Mme Billereau dans leur chai pour une dégustation de leurs vins.

- La pluie nous a un peu gênés mais cela ne nous a pas empêchés de passer une très bonne journée.

Le mercredi 8 septembre, une autre sortie pour la journée est prévue dans la Marne, vous aurez plus d'informations ces jours-ci.

Venez nombreux.

École de danse et de musique

L'école de musique et de danse de la CCVS a fait découvrir la musique et la danse à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM 2. Une équipe de 11 professeurs de musique et de danse dynamisent les jeunes du secteur et se produisent entre 15 à 20 fois par an pour participer au rayonnement de la CCVS.

Des danseuses accompagnées par les élèves musiciens sont venues dans certaines salles des fêtes. Puis des spectacles faits par des professionnels sont ouverts au grand public et les enfants du centre de loisirs ont pu voir un ballet de danse avec plus de 40 danseuses.

L'école de musique et de danse de la CCVS accueille les enfants dès l'âge de 5 ans quelquefois même des enfants de la moyenne section.

N'hésitez pas à venir vous renseigner à l'école de musique et de danse située à la maison de l'enfant à Pontigny.

Nous avons des cours d'éveil musique et danse (G.S. et C.P.) danse classique et danse contemporaine et côté musique une chorale d'enfant et différents instruments tel que : piano, saxophone, guitare classique flûte traversière ou les instruments de musique actuelle comme : batterie, guitare basse, guitare électrique.

Nous formons aussi des musiciens en « musique d'ensemble. »

Le Directeur,

Jean DE WEVER

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler aux heures de bureau 03.86.47.52.07 ou par mail « ccvsmaligny@wanadoo.fr »

Tennis Club

A l'heure où les cendres d'un volcan islandais rappellent au monde les ardeurs de la Terre profonde, les courts de Maligny présentent des signes prouvant que la nature exerce ses droits sur l'homme et ses réalisations. Des fissures apparaissent un peu partout, le bitume se rétracte et la belle couleur verte de la résine se tache de noir. N'allez pas y voir une relation de cause à effet, juste un rapprochement lié au fait qu'on ne peut que constater les dégâts sans vraiment pouvoir les éviter.

Certains regardent de travers les grands cyprès dont l'ombre salvatrice en été, l'écran de verdure sur la route et l'effet coupe-vent ne font pas oublier la mousse qu'ils peuvent engendrer. Leur côté « envahisseur » devient difficile à gérer et une solution devra être adoptée à l'automne prochain.

Pendant le championnat de printemps, la pluie n'a pas épargné les compétitrices qui ont dû passer les terrains à la raclette pour terminer une rencontre. Une heure plus tard et avec quelques ampoules en prime, la rugosité d'un manche de raclette soumis aux intempéries n'ayant rien à voir avec la douceur d'un grip de raquette, le jeu pouvait reprendre à la grande joie des adversaires qui avaient profité de cet intermède pour se régaler avec les pâtisseries confectionnées par ces dames, à leur intention.

Quant au tableau de réservation, à l'intérieur des courts, sa vitre en verre « sécurit » n'a pas résisté au mois de mai. Point de grêlon dévastateur, ni de secousse tellurique, alors négligence, porte laissée ouverte et offerte aux caprices du vent, accident, jet de raquette ou vandalisme, le mystère reste entier.

A l'école de tennis, la saison va s'interrompre au moment des grandes vacances. Elle ne reprendra que pour un mois, en septembre. Début octobre, les jeunes pourront suivre les cours au gymnase de Ligny-le-Châtel, et ce, jusqu'au printemps prochain. Ainsi nous éviterons la coupure hivernale qui ne favorisait pas les progrès des enfants. Bien sûr, leurs parents devront les emmener sur place, ce qui n'est pas si pratique qu'à Maligny où chaque tennisman en herbe peut se rendre seul, au stade Julien Berségo. Les inscriptions pour la saison prochaine se feront courant septembre.

Le double mixte aura lieu cette année le samedi 24 juillet.

Résultats des équipes :

Coupe d'Hiver 09/10	Messieurs :	5 ^{ème} /6 en 3 ^{ème} division
Championnat de printemps	Messieurs :	4 ^{ème} /6 en 3 ^{ème} division
Championnat de printemps	Dames :	4 ^{ème} /5 en 4 ^{ème} division

Luc Nolet

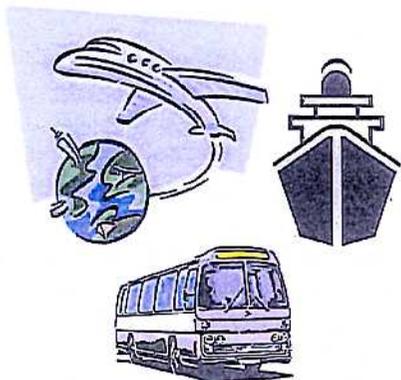


Double mixte du 4 juillet 2009



PREFECTURE DE L'YONNE

PREPAREZ VOTRE FUTUR VOYAGE



**TOUS LES RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES SUR LE PASSEPORT ET
LA CARTE D'IDENTITE**

(mars 2010)

**OU S'ADRESSER POUR OBTENIR votre
PASSEPORT ou votre CARTE NATIONALE
D'IDENTITE ?**

*A la mairie de votre domicile pour la CNI, dans une
mairie disposant d'une station d'enregistrement pour le
passeport (cf. liste)*

QUELLES SONT LES PIÈCES A PRESENTER ?

Pour une personne majeure

Dans tous les cas :

- le formulaire de demande dûment rempli et signé par le demandeur ;
- si vous ne souhaitez pas être pris en photo en direct à la mairie ou si la mairie n'offre pas cette possibilité, 2 photos d'identité récentes, de format 3,5cm x 4,5cm, identiques, de face, tête nue, sur fond clair, de couleur et non découpées ;
- un justificatif de domicile récent à vos noms et prénoms (original + copie) ;
- le cas échéant, un timbre fiscal.

Et, selon votre situation (voir votre mairie) :

- votre ancien titre sécurisé ou un autre titre sécurisé ;
- le cas échéant, la déclaration de perte ou de vol ;
- un justificatif d'état civil (extrait d'acte de naissance avec filiation ou, à défaut, copie intégrale de l'acte de mariage) ;
- un justificatif de nationalité française (cf. preuve de la nationalité française) ;

Coût : 86€ en timbre fiscal pour un passeport, (89€ si prise de photo en mairie), **gratuit** pour une CNI (25€ pour le renouvellement d'une CNI sans présentation de la précédente carte).

Durée de validité : 10 ans

Dispositions générales :

Pour un passeport, votre présence est obligatoire lors du dépôt du dossier, en raison de l'apposition des empreintes digitales, et lors du retrait du titre.

Pour une CNI, votre présence est obligatoire lors du dépôt de la demande en raison de l'apposition de l'empreinte digitale.

Pour une personne mineure

Outre les pièces ci-dessus, fournir :

- un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (lorsqu'il existe une décision de justice, un jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale, un jugement de tutelle etc.) ; (original + copie).
- Le formulaire de demande sera rempli et signé par le représentant légal exerçant l'autorité parentale, y compris le cadre d'autorisation parentale page 7/8.
- une pièce d'identité de cette personne (original + copie).

**Dispositions spécifiques pour les passeports
des personnes mineures**

Coût : 17€ jusqu'à 14 ans (20€ si prise de photo en mairie).
42€ de 15 à 17 ans (45€ si prise de photo en mairie).

Durée de validité du passeport : 5 ans.

La présence du mineur est exigée lors du dépôt de la demande et lors du retrait du titre dès l'âge de 6 ans.

Important :

Depuis l'instauration du passeport électronique en 2006, les inscriptions d'enfants sur les passeports des parents ne sont plus possibles. En revanche, les inscriptions qui figurent sur les passeports des parents en cours de validité demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de 15 ans, **sauf pour se rendre aux Etats Unis où un passeport est obligatoire pour chaque enfant dès sa naissance.**

JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

Pour les personnes majeures hébergées, y compris chez les parents, présentez les documents suivants (originaux + copies) :

- un document personnel à cette adresse ;
- une attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date d'hébergement.
- une pièce justificative du domicile de l'hébergeant ;
- un justificatif d'identité de l'hébergeant ;

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU TITRE ?

S'il s'agit d'une perte, vous devez la déclarer à la mairie de votre domicile lors du dépôt du dossier. S'il s'agit d'un vol, cette déclaration est effectuée auprès des autorités de police ou de gendarmerie compétentes de votre domicile.

LE PASSEPORT D'URGENCE (non accepté pour les USA)

Le passeport étant un titre sécurisé et fabriqué de façon centralisée (hors préfecture), **toute délivrance immédiate d'un passeport est impossible.**

Pour bénéficier d'un passeport à lecture optique d'urgence, il faut répondre aux situations suivantes :

- **raisons humanitaires** : décès d'un proche ou maladie grave ou accident
- **raisons professionnelles**

Pour justifier le déplacement urgent, vous devez produire impérativement des documents justificatifs à savoir, certificat médical, attestation de l'employeur certifiant l'aspect professionnel du déplacement et son urgence ainsi que la copie du titre de voyage.

Hormis ces deux cas, aucune dérogation ne vous sera accordée.

Durée de validité du passeport d'urgence : 1 an.
Coût : 30€

CARACTERISTIQUES DES PHOTOS :

Afin d'éviter un rejet par le centre de fabrication des titres, il est impératif de produire des photos conformes aux normes en vigueur (respecter les consignes lors de la prise de photo).

ADRESSES UTILES

L'extrait de l'acte de naissance doit être demandé à la mairie de votre lieu de naissance.

Si vous êtes né(e) à l'étranger, adressez votre demande au :

Ministère des affaires étrangères
Service central de l'état civil
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 9

ou par Internet à : www.diplomatie.gouv.fr

Pour savoir où en est la fabrication de votre CNI, vous pouvez consulter le site suivant :

www.interieur.gouv.fr

rubrique : vos démarches

Munissez-vous du n° de la demande que vous avez remplie.

Pour connaître les modalités de voyage dans le ou les pays visités (CNI ou passeport) :

Site du ministère des Affaires étrangères :
www.diplomatie.gouv.fr, conseils aux voyageurs.

LISTE DES COMMUNES HABILITEES A RECEVOIR LES DEMANDES DE PASSEPORTS :

- | | |
|-------------|---------------------------|
| - Auxerre | - Aillant-sur-Tholon |
| - Avallon | - Bléneau |
| - Chablis | - Joigny |
| - Migennes | - Pont sur Yonne |
| - Sens | - St Florentin |
| - Tonnerre | - Toucy |
| - Vermenton | - Villeneuve l'Archevêque |

PR

Les passeports des personnes majeures comportant des photos d'enfants et dont la validité est de 5 ans sont renouvelés pour une période de 10 ans au tarif de 43€ (si photos fournies) ou 44€ (si photos prise en mairie) et ce, à condition que la demande soit effectuée avant la fin de la 1^{ère} période de 5 ans.

PREUVE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE :

Votre nationalité est démontrée par votre acte d'état civil s'il indique que vous êtes né en France et que l'un de vos parents au moins est lui-même né en France ou s'il porte une mention indiquant que vous êtes français(e) ou s'il a été délivré par le service central d'état civil de Nantes.

Si la nationalité française ne peut être établie à partir de l'examen de l'extrait de l'acte de naissance avec filiation, fournir selon le cas :

- la déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, possession d'état de français)
- la déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage (enregistrée au ministère chargé des naturalisations)
- le décret de naturalisation
- le décret de réintégration
- 2 documents distincts indiquant que vous (ou l'un de vos parents) avez été considéré depuis 10 ans au moins comme Français(e) par les pouvoirs publics : titre d'identité ancien (même périmé), carte d'électeur, carte de fonctionnaire, livret militaire etc.
- le certificat de nationalité française (délivré par le greffier en chef de votre tribunal d'instance)

À qui m'adresser ?

Je choisis un



Il a signé la charte de confiance « **Tous au numérique** ».

Il s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché. Les coordonnées des professionnels agréés sont disponibles sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 818 818.



**Je fais attention
au démarchage à domicile !**

Existe-t-il des aides ?

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'État a prévu :

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.
- **une assistance technique** pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap \geq 80%.

Pour plus d'informations sur ces aides,
je contacte

www.tousaunumerique.fr

ou le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

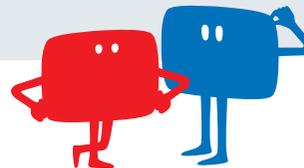
Je sais maintenant l'essentiel !

- ✓ **Quand ?** Ma région passe à la télé tout numérique le **16 novembre 2010**.
- ✓ **Que dois-je faire ?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique. Après le passage, **je recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous mes postes reliés à une antenne râteau.
- ✓ **À la rentrée**, je recevrai dans ma boîte aux lettres **un guide complet** à lire et à conserver précieusement.

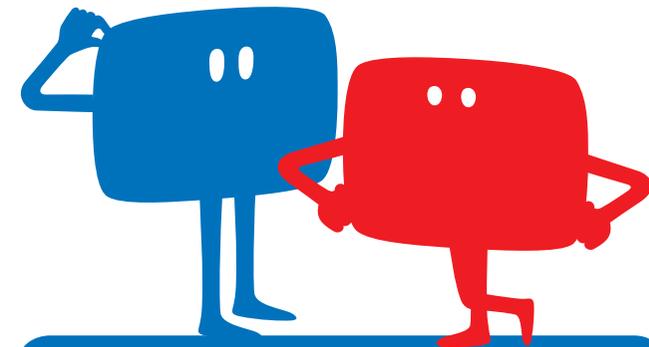
Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le
0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



Bourgogne



**Mon passage à la télé
tout numérique ?**

**C'est le
16 novembre 2010 !**

Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

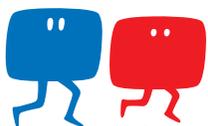
Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 10 juin 2010.

BOU-GFMF-08-1101

BDDP unlimited SIREN : 130 003 833




tous au numérique !

Qu'est-ce que c'est ?

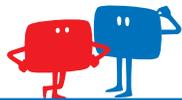
Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Quand ?



En Bourgogne, c'est le 16 novembre 2010.

- **Jusqu'au 16 novembre 2010**, allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture TNT de ma région.
- **Dans la nuit du 15 au 16 novembre**, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.
- **Le 16 novembre**, seuls les émetteurs numériques seront progressivement rallumés. Certaines chaînes changeront de canal.



À QUOI ÇA SERT ?

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment HD) et de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

* La diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 6 chaînes analogiques ou moins :

- avant le passage, je vois défiler un bandeau d'information, **j'équipe alors chacun de mes postes** reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.
- après le passage, **je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous ces postes.



Tous mes postes doivent être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, **je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

J'HABITE UN IMMEUBLE

Je vérifie auprès de mon syndic que l'installation de mon immeuble pourra recevoir les nouveaux canaux des chaînes de la TNT après le passage.



Je n'attends pas, je m'équipe dès maintenant.

Comment m'équiper ?



AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise PériTel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

un abonnement



AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur
- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

un abonnement



AVEC UNE BOX ADSL, LE CÂBLE OU LA FIBRE OPTIQUE



Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :



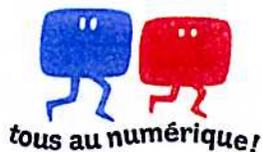
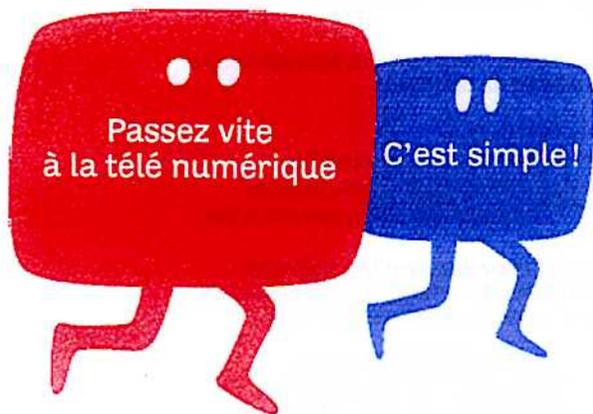
Si mon immeuble ou mon lotissement est raccordé au câble, les chaînes gratuites de la TNT peuvent être accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. Je vérifie auprès de mon syndic ou de mon opérateur.

Je vérifie au préalable si j'habite une zone couverte ou non par la TNT :
www.tousaunumerique.fr

ou 0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

L'ESSENTIEL À SAVOIR sur le passage à la télé tout numérique EN FRANCE



tous au numérique!

dès maintenant
et avant le 30 novembre 2011



Qu'est-ce que c'est?

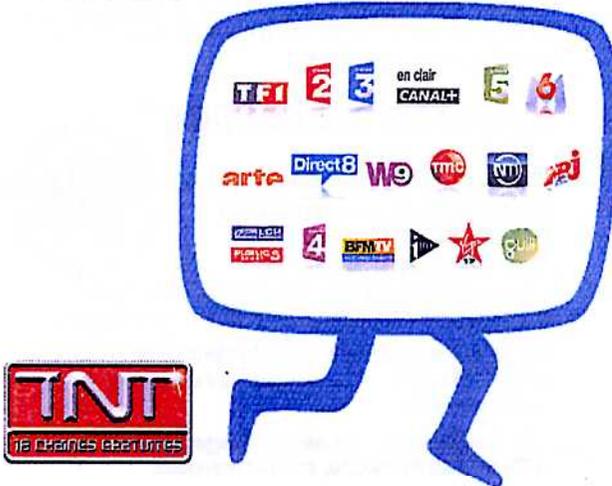
Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et leur remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ de chaînes : jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (les chaînes historiques* en version numérique + les 12 nouvelles chaînes nationales) dont certaines en HD (haute définition) auxquelles s'ajoutent des chaînes locales. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux.

+ de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son.

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même. En France, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe le cadre juridique permettant à tous les Français d'avoir accès à la télé numérique.



* Les chaînes sont TF1, France 2, France 3, Canal+ (en clair), France 5/Arte et M6.

Que va-t-il se passer?

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel déploie, depuis mars 2005, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur le territoire français et a pour objectif, conformément à la loi, de couvrir 95 % de la population le 30 novembre 2011. Les émetteurs* TNT qui ne sont pas encore allumés seront donc progressivement mis en service.

D'ici là, et au fur et à mesure du développement de la TNT, la diffusion analogique s'arrêtera. Cela se fera progressivement, région par région, selon le calendrier fixé par le Premier ministre.

* Certains des émetteurs pourraient ne pas diffuser l'intégralité des chaînes de la TNT, selon les décisions à venir de ces chaînes.

LES CALENDRIERS D'ARRÊT

Le calendrier général : il a débuté le 4 février 2009 et s'achèvera, avec les dernières régions, au plus tard le 30 novembre 2011.

Le calendrier de Canal+ : cette chaîne suit un calendrier en partie spécifique car elle arrête sa diffusion analogique au plus tard le 6 décembre 2010. Une communication adaptée est prévue dans les quelques régions concernées.

! Pour connaître les dates de passage dans votre région, rendez-vous sur www.tousaunumerique.fr ou contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

Qui est concerné?

Vous êtes concerné(e) si vous recevez, sur un poste au moins, la télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique de votre région, vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

Si vous recevez déjà la TNT, vous devrez chercher les nouveaux canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique dans votre région.

Vous n'êtes pas concerné(e) :

si vous recevez la télévision avec une parabole, par une box ADSL, par le câble ou la fibre optique, et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

Que faut-il faire ?

Avant l'arrêt de l'analogique :

vérifiez si chacun de vos postes peut recevoir les signaux numériques. Si ce n'est pas le cas, adaptez-les.

	Pour recevoir le bouquet TNT gratuit	Pour recevoir + de chaînes par abonnement
<p>Avec une antenne râteau ou intérieure</p> 	<p>Un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent pour recevoir les 18 chaînes gratuites.</p> 	<p>Avec une parabole</p> <ul style="list-style-type: none"> orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur; orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur. 
<p>Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique</p>  <p>Certains immeubles* sont raccordés à un réseau dans le cadre d'un accord collectif avec un distributeur.</p>	<p>Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement.</p> <p>Si votre immeuble est raccordé au réseau câblé, et fait l'objet d'un accord collectif avec Numericable, les chaînes gratuites de la TNT sont déjà accessibles sans abonnement avec un décodeur Numericable, et progressivement avec un adaptateur TNT.</p> 	

* Renseignez-vous auprès du gestionnaire de votre immeuble pour savoir ce qu'il faut faire dans ce cas pour recevoir la TNT sans abonnement.

⚠ Pensez à adapter chacun de vos postes, sinon ils ne recevront plus la télévision après le passage à la télé tout numérique.

Le jour de l'arrêt de l'analogique : recherchez à nouveau les chaînes.

Si vous recevez la TNT par une antenne râteau et même si vous avez la TNT depuis longtemps, recherchez une DEUXIÈME FOIS les canaux de diffusion des chaînes.

Le jour du passage à la télé tout numérique (c'est-à-dire le jour de l'arrêt de la diffusion analogique), les chaînes de la TNT, pour améliorer leur couverture, changeront de canal.

⚠ Si vous ne recherchez pas leurs nouveaux canaux, votre téléviseur peut afficher un écran noir.

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision : les téléviseurs munis d'une prise Péritel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1^{er} décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

Réception et antennes

- Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective : cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre syndic ou votre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité.
- Vous habitez une maison : dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demandez conseil aux professionnels.

À qui m'adresser ?

Choisissez des professionnels (magasins et antennistes) agréés.

Ils ont signé la charte de confiance « Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

■ Pour connaître leur liste : www.tousaunumerique.fr ou 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

⚠ Méfiez-vous du démarchage à domicile. En cas de doute, contactez-nous.

Ai-je droit à une aide ?

Une aide financière

Pour les foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau, sous certaines conditions de ressources :

- en zone de couverture TNT, pour les foyers exonérés de redevance : aide maximale à l'équipement de 25€ et aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120€.
- hors zone de couverture TNT, aide maximale de 250€ pour l'installation d'une réception satellite.

Une aide technique

Un accompagnement renforcé pour les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap > 80 %) : mise en service et réglage du poste principal, à domicile et sur rendez-vous.

⚠ Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer.

Pour en bénéficier :

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

⚠ Conservez précieusement les originaux de vos factures et tickets de caisse, ils vous seront demandés pour bénéficier de l'aide financière.



Publié par France Télé Numérique. France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arto France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Vivez mieux chez vous et simplifiez-vous la vie...

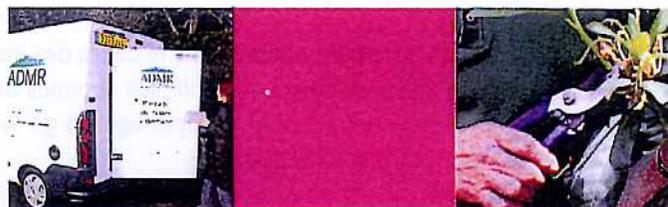
... grâce à la gamme des services ADMR, adaptés aux contraintes de la vie contemporaine :

- garde d'enfants à domicile
- ménage-repassage
- nettoyage des vitres
- petit bricolage et petit jardinage

... Et aussi :

- aide aux personnes âgées
- aide à la mobilité par transport accompagné
- garde de jour et de nuit
- repas à domicile
- téléassistance
- aide aux personnes handicapées

Pour plus d'informations sur l'ensemble de nos services, contactez votre association ADMR.



Faites confiance à l'ADMR !
Depuis plus de 60 ans, l'ADMR agit au service des familles. Ses bénévoles sont à votre écoute pour vous proposer l'offre de téléassistance adaptée à vos besoins.

Agréé par
personia
le service comme personne

Téléassistance à domicile Filien
Rester chez soi en toute sécurité

Pour tout renseignement :
Mme Mireille BONNET
☎ : 03.86.47.47.44
Mr Jean PAOLELLA
☎ : 03.86.42.42.40
Association locale ADMR
☎ : 03.86.98.01.41

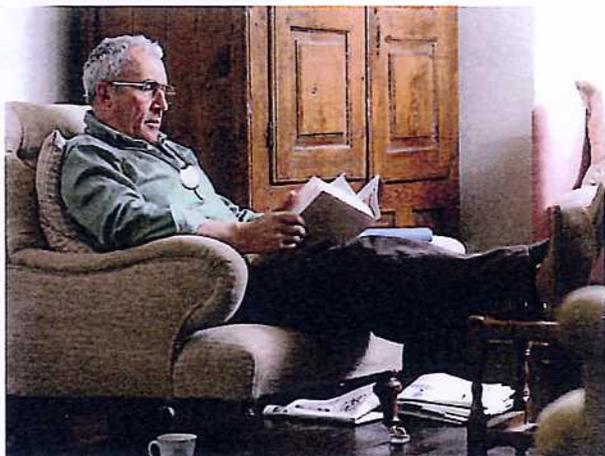
Un sourire au quotidien


ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE


ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE

www.admr.org

ADMR : l'esprit tranquille



Vous aimeriez rester à la maison, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise...

Mais sur qui compter en cas de problème ? Comment apporter la certitude d'une présence, voire d'un secours ?

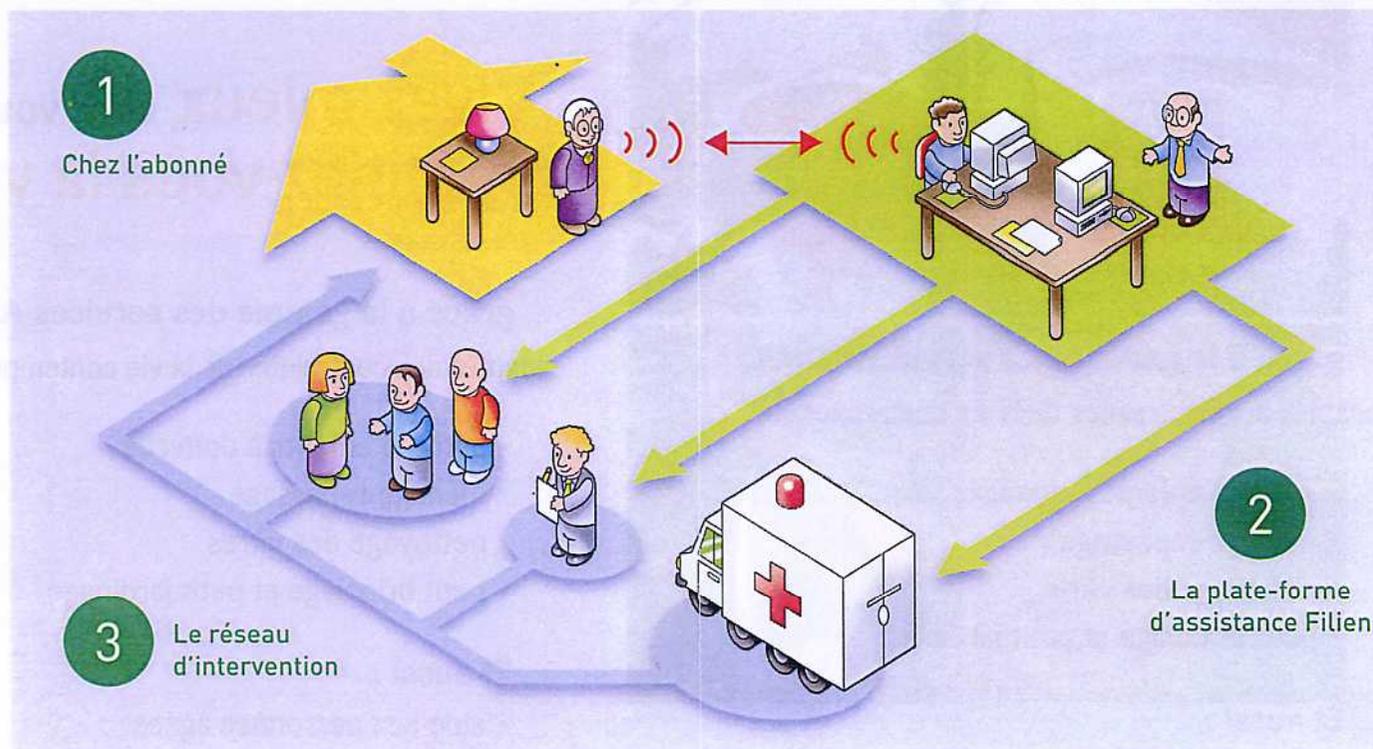
Souriez, l'ADMR est à vos côtés, tout à côté !

La sécurité à portée de main

Le système de téléassistance Filien proposé par l'ADMR permet, grâce à un simple médaillon ou bracelet montre, d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à une plate-forme de surveillance active.

Un problème ? Un malaise ? Besoin de parler ?

Vous n'êtes plus seul. Bipez ! Une simple pression et un professionnel est à votre écoute, prêt à déclencher une opération de secours. C'est rassurant de se savoir bien entouré !



Un service à la carte

Vous pouvez vous abonner pour la durée qui vous convient, plusieurs mois, quelques jours, en cas de retour d'hospitalisation par exemple, le temps d'une convalescence, ou en l'absence temporaire de votre entourage.

Des aides disponibles

Dans certains cas, le service peut être pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Des subventions locales, une aide de votre mutuelle ou de votre caisse de retraite sont également possibles. Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner !

Déduction fiscale

Grâce à son agrément obtenu dans le cadre des activités de service à la personne à domicile, les abonnés de Filien bénéficient* d'une réduction d'impôt égale à 50 % des dépenses liées à la téléassistance. Ces services peuvent également être pris en charge, pour tout ou partie, via le CESU plafonné.

1

Un problème ? Où que vous soyez dans la maison, au grenier, dans le jardin, le jour, la nuit, un week-end férié, pendant les vacances...
BIPEZ ! Pas de téléphone à décrocher, de code à mémoriser, ni de numéro à composer !

2

La plate-forme Filien est à votre écoute 24h/24, 7j/7. Les coordonnées de votre médecin, de votre famille, de vos voisins sont enregistrées, nous savons qui vous êtes, votre profil de santé, les actions à entreprendre.

3

L'action de secours, d'assistance ou de soin adaptée est lancée, tout en gardant le contact

• COMPRENDRE

CANICULE

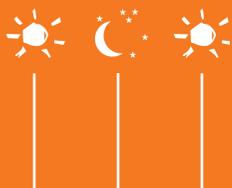
Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.
Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)
Internet : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le
0 800 06 66 66 (Appel gratuit depuis un poste fixe)
ou consultez
www.sante-sports.gouv.fr/canicule/



TBWA CORPORATE © Alexis / C. Maréchal Réf. 260-09095-DE



La canicule et nous...
COMPRENDRE ET AGIR



• **COMPRENDRE**

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

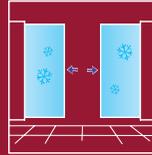
• **AGIR**

CANICULE

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours



Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone...

En cas de suspicion :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- 3 Évacuez les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
 - Numéro unique d'urgence européen (112)
 - Les Sapeurs Pompiers (18)
 - ou le SAMU (15).
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Le centre anti-poison relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...).
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie.

Consultez les sites www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr
www.logement.gouv.fr*

*Dossier : "Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone"

En partenariat avec :

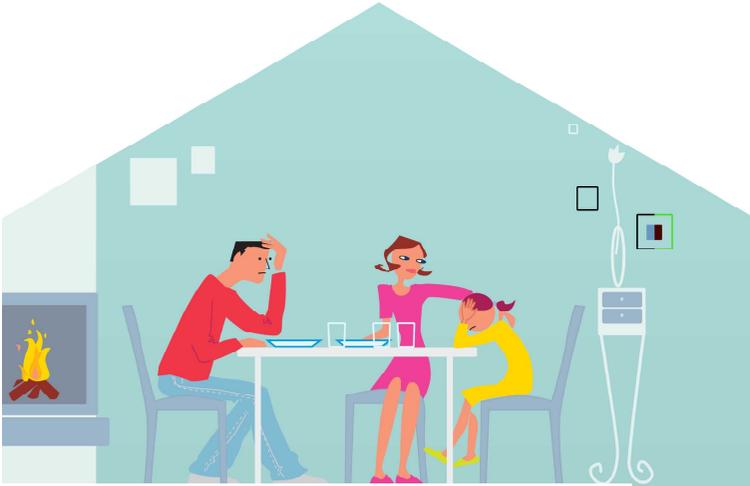


Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

À la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !



Un réflexe en plus, un risque en moins.



Pourquoi est-ce dangereux ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

- Le Monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence...
- Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. **Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.**

Il provoque 2 types d'intoxication :

- **L'intoxication faible ou chronique** : elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- **L'intoxication grave** : plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.



Le monoxyde de carbone est responsable de 6 000 intoxications par an en France et de près de 300 décès.



Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération

1 Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus

Si vos appareils ne sont pas correctement entretenus, les combustibles y brûleront mal, ce qui risque de provoquer une émission de monoxyde de carbone.

2 Une mauvaise aération du logement

Une flamme a besoin d'air pour brûler. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion au sein de vos appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone.

3 Les fumées mal évacuées

Un conduit d'évacuation bouché ou obstrué ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer.



Le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.



Comment éviter les intoxications ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

1 Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel :

- chaudières,
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- cheminées, inserts et poêles,
- conduits d'aération.

2 Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.

3 Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.



N'utilisez pas pour vous chauffer :

- **des chauffages d'appoint en continu** ; ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées.
- **des appareils non destinés à cet usage** (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...).

N'utilisez pas en intérieur un groupe électrogène.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DU SEREIN

LA DÉCHÈTERIE

AMÉLIORER AU
QUOTIDIEN NOTRE
ENVIRONNEMENT
DE DEMAIN.

Tél. CCVS : 03.86.47.52.07.

POURQUOI UNE DÉCHÈTERIE ?

Une déchèterie est un centre aménagé pour la collecte des encombrants et des matériaux qui ne doivent plus être collectés avec les ordures ménagères.

Après un stockage transitoire, les déchets sont soit valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

OBJECTIFS DE LA DÉCHÈTERIE :

- répondre à la loi du 13 juillet 1992 qui prévoyait la disparition des décharges brutes traditionnelles en juillet 2002 et 75% de valorisation des déchets d'emballages ménagers ;
- favoriser la valorisation d'un maximum de déchets ménagers et industriels ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- économiser des matières premières.

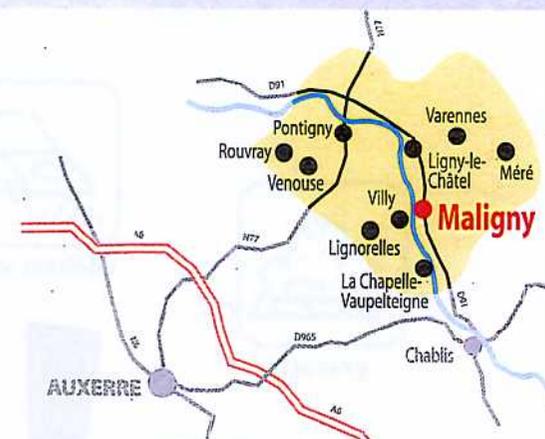
QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE DÉCHARGE ?

Une décharge est un trou, souvent une ancienne carrière, où l'on entassait nos déchets sans se soucier de leur devenir.

Les décharges polluent les sols, les eaux souterraines et de surfaces, l'air (l'odeur et gaz), les écosystèmes (flore et faune).

..... >> OÙ ?

À MALIGNY



..... QUAND ?

La déchèterie est ouverte au public
aux jours et heures suivants :

Horaires d'été

(1^{er} avril au 30 septembre)

Mercredi de 14h à 19h

Vendredi de 14h à 19h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Horaires d'hiver

(1^{er} octobre au 31 mars)

Mercredi de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermé les jours fériés.

QUELS DÉCHETS PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE LORSQU'ILS SONT BIEN TRIÉS ?



gravats



déchets verts



ferrailles



huiles de vidange



cartons pliés



**Un gardien vous oriente
et enregistre votre passage**



déchets ménagers
spéciaux



encombrants



cartouches
d'imprimantes



piles, batteries

Votre responsabilité :



La loi du 15 juillet 1975 modifiée vous oblige à éliminer vos déchets afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables.

Il est interdit :



- de brûler les déchets à l'air libre
- de déposer et d'enfouir les déchets dans des sites non autorisés
- de mélanger les déchets toxiques avec les ordures ménagères
- de rejeter à l'égout les déchets

>> FAITES VOTRE TRI, RIEN NE VA PLUS !

La déchèterie est un lieu qui vous permet de vous débarrasser de vos déchets. Mais attention, c'est à vous de les trier. Le gardien sera à votre disposition pour vous guider et vous conseiller.

La déchèterie est un endroit propre. En la respectant et en triant vos déchets, vous aiderez le gardien à ce qu'elle le reste.

>> RÉGLEMENT INTÉRIEUR

- La déchèterie est ouverte aux particuliers et aux artisans/commerçants sous certaines conditions.
- Les véhicules de plus de 3.5 tonnes de PTAC (Poids Total en Charges) et tracteurs ne sont pas acceptés.
- Les déchets non conformes à ceux indiqués seront refusés.
- L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 3m³ par semaine.
- L'accès est réglementé pour les professionnels avec un dépôt maximum de 3m³ par semaine. (1 gratuit - 2 suivants 12 € le m³)
- Les usagers devront respecter les règles de sécurité et de circulation à l'intérieur du périmètre de la déchèterie.



Une nouvelle directrice à Gaston-Houssier



DIRECTRICE. Sandrine Roy dans le jardin d'hiver de la Résidence : un endroit qu'elle affectionne tout particulièrement.

Depuis le 15 mars, Sandrine Roy, une Icaunaise d'Augy âgée de 48 ans, dirige la Résidence Mutualiste Gaston-Houssier.

« Je suis attirée par tout ce qui touche à l'humain »

Titulaire d'une maîtrise de droit administratif, elle a été secrétaire générale de la ville de Toucy pen-

dant 19 ans mais elle souhaitait connaître autre chose : « Je faisais un travail passionnant dans lequel je m'éclatais mais j'avais envie de me reconverter dans le social. Je suis attirée par tout ce qui touche à l'humain. C'est donc tout naturellement que je me suis dirigé vers la direction d'établissements sociaux et plus particulièrement de cet établissement qui reçoit des personnes âgées, certaines dépendantes », explique-t-elle. En fait, cette fonction

n'est pas tout à fait nouvelle pour elle puisque, dans son ancien poste, une de ses attributions consistait à gérer le foyer-logement de 32 résidents et une crèche de 30 places. Une expérience acquise qu'elle a fait valider, et à laquelle s'ajoutent les stages qui lui sont proposés par la Mutualité dans le cadre de sa formation.

« Mon objectif est d'obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement, souligne la nouvelle direc-

trice. Ce qui m'intéresse, c'est de me former à des choses que je faisais peu ou pas. Et, pour faire face à mes nouvelles responsabilités, je sais que je peux compter sur le travail en réseau, qui est très important au sein de la Mutualité. Son soutien moral et matériel est effectif. »

Faire de cette maison un espace ouvert

Et de préciser : « Je conçois mon rôle comme celui de coordinateur aussi bien des besoins des personnels que des pensionnaires. J'ai l'intention de faire de cette maison un espace de vie ouvert sur l'extérieur. Pour cela, je vais apporter une attention particulière aux 91 résidents et à leurs familles. Je sais que je peux compter sur un personnel formidable. Ensemble nous devons replacer les familles dans la maison, les convier à certaines occasions. Nous devons prendre le temps de discuter, d'écouter. C'est important. Et pour nous aider, j'espère bien obtenir un poste de psychologue. C'est essentiel au sein d'une telle structure. » ■

P.-F. C.

Enfin une nouvelle infirmière à domicile



ÉQUIPE. Emmanuelle Maitrot, à droite, vient prêter main-forte à Sylviane Liabeuf.

Avec l'arrivée d'une nouvelle infirmière à domicile, le canton de Ligny-le-Châtel retrouve une situation que le départ de Sébastien Gillon avait quelque peu déséquilibrée.

En effet, une seule infirmière libérale, Sylviane Liabeuf, assurait l'essentiel

du travail au quotidien : une tâche difficile alourdie encore par l'obligation de faire un grand nombre de déplacements. Les élus linéens ont bien compris que cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment. Ils ont pris deux décisions importantes : rechercher une personne in-

téressée par voie d'annonces et créer un cabinet infirmier.

Ouverture d'un cabinet le 1^{er} février

A force de persévérance, ils ont atteint le premier objectif. Le deuxième est en cours d'aménagement. Un cabinet devrait ouvrir

le 4 février, à la place de la maison de la presse.

Depuis lundi, Emmanuelle Maitrot, infirmière libérale, est donc en fonction sur le canton aux côtés de Sylviane Liabeuf. Agée de 26 ans, elle vient de Tanlay où elle réside.

Contact

Depuis l'obtention de son diplôme d'Etat, en novembre 2005, elle travaillait au centre hospitalier de Tonnerre, au long séjour d'abord, puis au pool, ce qui lui a permis de tourner dans tous les services. Elle a ainsi acquis une solide expérience qu'elle va mettre au service de sa clientèle.

« Je souhaitais connaître autre chose que le milieu hospitalier. Je préfère le contact avec les personnes à domicile », précise-t-elle. A l'heure où l'on parle de plus en plus de maintien à domicile, c'est une bonne chose pour la population. ■

P.-F. C.

📞 **Contact.** Emmanuelle Maitrot
tél. 06.47.01.82.82 ; Sylviane Liabeuf
tél 03.86.98.03.14.

Inquiétudes sur l'aide à domicile



OFFICIELS. De gauche à droite, Gérard Arnouts, conseiller général, Maurice Mocquot, maire de Varennes, Jean Potel et Pierre Queudroy, président fédéral.

C'est par un véritable cri d'alarme que le président Jean Potel a ouvert la 31^e assemblée générale décentralisée de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny, jeudi soir, dans la salle des loisirs de Varennes.

Pourtant, tout devrait aller pour le mieux : l'association enregistre 22 % d'augmentation d'activité. En 2009, 18 aides à domicile ont effectué 12.059 heures d'interventions, auprès de soixante-dix bénéficiaires.

« Plus l'activité augmente, plus le déficit se creuse »

Paradoxalement, c'est là que réside le malaise. « Le secteur de l'aide à domicile est confronté à de réelles difficultés économiques », a souligné le président.

« Par la non-reconnaissance de notre prix de revient effectif par nos financeurs, nous enregistrons un déficit horaire global de 1,10 euros pour le service personnes âgées. Plus l'activité aug-

mente, plus le déficit se creuse. À cela s'ajoute, la double obligation faite aux associations d'obtenir l'agrément qualité et d'appliquer la tarification du conseil général. Les entreprises privées peuvent fonctionner avec un agrément simple et en appliquant leurs propres tarifs. La concurrence est déloyale. Enfin, l'on note un certain désengagement de l'État, malgré toutes les bonnes promesses ».

Le complément de financement imposé aux bénéficiaires, la diminution des dépenses de fonctionnement et la compression de personnel n'ont rien changé.

« Nos finances sont évidemment touchées », poursuit Jean Potel. « Notre trésorerie se trouve pour la première fois déficitaire pour l'année 2009. Jusqu'où pourrons-nous aller ? », s'interroge le président. « La réponse est entre les mains des pouvoirs publics. »

Note plus optimiste, l'association va s'installer dans un nouveau local situé dans la grande rue à Ligny. Marlène Mocquot et Annick Millot sont installés au sein du conseil d'administration. ■

Deux gymnases ouverts aux associations



SYNDICAT DU COLLÈGE. De gauche à droite : Gérard Arnouts, Patrick Gendraud (président du syndicat), Olivier Faramo (éducateur sportif), Jean-Guy Gonin (vice-président du syndicat), Losseni Diaby.

Jeudi soir, c'est dans la salle communautaire de Maligny que le syndicat du collège avait convié les représentants d'associations sportives pour l'attribution des créneaux horaires des deux gymnases gérés par la structure.

Le gymnase de Ligny-le-Châtel le soir et durant les week-ends

Dans un premier temps, Patrick Gendraud, président du syndicat, a expliqué qu'à compter de la

rentrée scolaire le gymnase de Ligny-le-Châtel, financé par le conseil général, serait opérationnel.

Le président a rappelé que ces installations sportives étaient réservées dans la journée aux collèges et écoles primaires, mais que celles-ci étaient mises à disposition des associations sportives le soir et le week-end.

Gérard Arnouts, le conseiller général du canton de Ligny-le-Châtel, a évoqué les grandes lignes du règlement que devaient respecter les associations qui utilisent gracieusement les différentes infrastructures. Il a notamment insisté sur les horaires, les

lieux de parking et la fermeture impérative des portes après utilisation.

Une vingtaine de communes

Patrick Gendraud a indiqué que seules des associations ayant leur siège dans une commune du syndicat du collège (une vingtaine de communes) pouvaient prétendre à des créneaux horaires.

« Ce sont ces communes qui financent le fonctionnement des installations et il est légitime que ce soient les associations de ces territoires qui bénéficient des structures. » ■

Fr. B.

EN PRATIQUE

Les structures. Chablis : piste d'athlétisme, gymnase, dojo, terrain synthétique. Ligny-le-Châtel : gymnase et dojo.

Les principales associations utilisatrices. Aïkido Chablis, karaté Chablis, judo Chablis et Ligny-le-Châtel, kung-fu Chablis, tennis Chablis et Maligny, volley-ball Chablis, badminton Chablis, tir à l'arc Chablis, jeunes sapeurs-pompiers de Ligny-le-Châtel, football Chablis, Serein et Varennes, rugby Chablis, athlétisme Chablis, tennis de table, Tonic girls de Ligny, twirling Chablis.

L'entente cordiale au syndicat du collègue

Patrick Gendraud, le président était satisfait à l'issue de la réunion du syndicat du collègue de Chablis. Les représentants des communes ont en effet voté, mercredi, à l'unanimité le budget 2010.

« Cette année sera historique dans la gestion de notre structure puisque pour la première fois, nous gérons un nouvel équipement, le gymnase de Ligny-le-Châtel en plus de ceux qui sont à Chablis, gymnase, dojo et piste d'athlétisme. Disposer d'un gymnase supplémentaire apportera nettement plus de souplesse dans la gestion des créneaux horaires, tout cela au bénéfice des enfants et des associations », insistait le président.

Le gymnase accessible en septembre

À propos du gymnase de Ligny, le représentant de cette commune, Fabrice Lefèvre, a indiqué que sa municipalité avait lancé



les travaux de voirie qui permettront d'accéder à la structure. De son côté, Gérard Arnouts, conseiller général du canton de Ligny, a précisé que les travaux de ce gymnase devraient être terminés fin avril. Cependant, le gym-

nase ne sera mis à disposition que début septembre, à la rentrée.

Auparavant, les associations intéressées par son utilisation seront conviées à une réunion en mai. Ensuite, une réunion générale permettra d'attribuer

définitivement les créneaux horaires pour les structures de Chablis et Ligny, début juin.

La participation financière des communes reste fixée à 15,17 euros par habitant. Mais les deux communes qui accueillent les installations ont des conditions particulières. Chablis versera 22,75 euros par habitant. Ligny, outre sa participation, prendra à sa charge l'entretien des bâtiments et des espaces verts sur son territoire. Rouvray, Bleigny-le-Carreau et Venouse, non-adhérentes au syndicat du collègue verseront malgré tout 1.000 euros pour leurs écoliers de primaire qui fréquentent les installations. ■

■ Lichères et Aigremont : quel collège pour les enfants ?

Suite au projet de schéma départemental des collèges, la représentante de la commune d'Aigremont, Christine Almeida a demandé si effectivement les enfants de ces deux communes, Lichères et Aigremont, devraient désormais fréquenter le collège de Noyers-sur-Serein et non plus celui de Chablis. Le vice-président du conseil général, Patrick Gendraud, lui a répondu que pour l'instant, aucune décision n'était définitive. « Rien n'est figé. Il y aura de la souplesse. Notre travail au niveau du conseil général est de rationaliser les équipements existants. » ■

Le Canton

Les élus du canton réunis pour plancher

Samedi matin, dans la salle de la communauté de communes, à l'invitation de Gérard Arnouts, conseiller général du canton, le ministre Henri de Raincourt, les présidents du conseil régional et général de l'Yonne sont venus répondre aux questions que se posent les maires et adjoints du canton.

Le préfet de l'Yonne participait également à cette réunion devenue très traditionnelle, puisque sa première édition remonte à 1992.

À l'ordre du jour : les interrogations que suscite la mise en place des réformes de la taxe professionnelle et des collectivités locales et leurs conséquences : avenir des cantons et des communes entre autres.

Les explications fournies, qu'elles aient convaincu ou pas les participants, et le débat qui s'est instauré, entre les intervenants, notamment Henri De Raincourt et François Patriat, ont ouvert la porte à quelques joutes orales.

Des divergences sur la méthode

Sur la taxe professionnelle, tous jugent nécessaire de faire une réforme. Les points de vue divergent sur la méthode. Henri De Raincourt, la trouve excellente : « C'est une réforme



RÉUNION. Les personnalités invitées ont apporté des réponses aux questions des élus locaux, samedi.

de grande envergure. La suppression de la part de TP sur les investissements va apporter de l'oxygène à notre économie en vue de la reprise que l'on espère rapide. Dans un contexte de compétition rude, elle devrait permettre de se donner les moyens de remporter des parts de marché. Les communes ne seront pas pénalisées puisque le manque à gagner sera compensé, entre autres, par une cotisation à la valeur ajoutée (taxe sur le produit fini) » explique-t-il chiffres et pourcentages à l'appui.

« Réforme nécessaire, mais dans l'état, elle bénéficiera aux gros départements industriels et pénalisera les petites entreprises. De plus elle enlève toute autonomie fiscale à la région qui ne

votera plus les impôts », objecte François Patriat. Jean-Marie Rolland retient le côté très positif de « la péréquation » qui assurera une meilleure répartition des richesses entre départements, et de la « clause de revoyure » qui permettra de faire évoluer le système.

« Rationaliser et homogénéiser »

La réforme des collectivités locales, qui entre en discussion au Parlement, réalise aussi le consensus quant à sa nécessité mais suscite des inquiétudes.

L'avenir des communes et des cantons, la fonction des conseillers territoriaux, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel sont autant de questions sur lesquelles les intervenants

ont livré leurs opinions personnelles. François Patriat souhaite : « clarification, simplification et efficacité » mais craint « un affaiblissement de la Région et une recentralisation ».

Pour Henri De Raincourt : « Il ne faut supprimer aucun échelon territorial mais rationaliser et homogénéiser ce qui se fait dans chacune des collectivités. L'important est de pouvoir continuer à financer les projets des collectivités. »

Jean-Marie Rolland pense que « l'aménagement du territoire justifie la création des conseils territoriaux ». Ce qui est sûr, c'est que rien ne semble figé dans le projet et que le texte définitif peut évoluer. Mais évoluera-t-il vraiment ? ■

P.-F. C.

INTRONISATIONS

En marge de cette réunion, à l'heure du vin d'honneur et des gougères, la confrérie des Piliers chabliens a ouvert un chapitre spécial dédié aux notables du canton au cours duquel ont été intronisés cinq maires : Chantal Royer de Ligny, Maurice Mocquot de Varennes, Charles Berthollet de Rouvray, Chantal Beauvils de Montigny-la-Resle et Raymond Degryse de Venouse.

Des loisirs sur le thème de la coopération

Lundi matin, à la maison de l'enfant à Pontigny, le centre de loisirs de la vallée du Serein a ouvert ses portes à une trentaine d'enfants (leur nombre varie entre 30 et 40 durant le séjour).

La première semaine d'activités est orientée vers la coopération et le développement de l'esprit d'entraide.

En effet, si la structure se veut lieu de détente et de découverte, elle constitue aussi un lieu de socialisation dans lequel l'enfant doit respecter des règles.

La vie en groupe à travers les jeux

Les jeux de coopération que les enfants vont tester durant le séjour sont de parfaits outils d'apprentissage à la vie en collectivité, et nécessitent de mettre en place une stratégie et d'unir ses moyens pour triompher. C'est le cas



CENTRE DE LOISIRS. Première prise de contact collective pour les enfants, lundi.

du Méli-mélo du chat et la souris, ou d'autres grands jeux collectifs.

Dans le même esprit, une visite de l'IME (institut médico-éducatif) des Petits princes à Auxerre avait lieu hier. Rien de tel

que de rencontrer des enfants handicapés, autour d'activités manuelles, pour prendre conscience de la nécessité de s'entraider...

Jeux de connaissance, activités artistiques, cultu-

relles, sportives et culinaires seront également au programme de ces journées de vacances. ■

P.-F. C.

Contact. Renseignements et inscriptions, sur place ou par tél. au 03.86.47.86.12.

Le plein d'activités au centre de loisirs

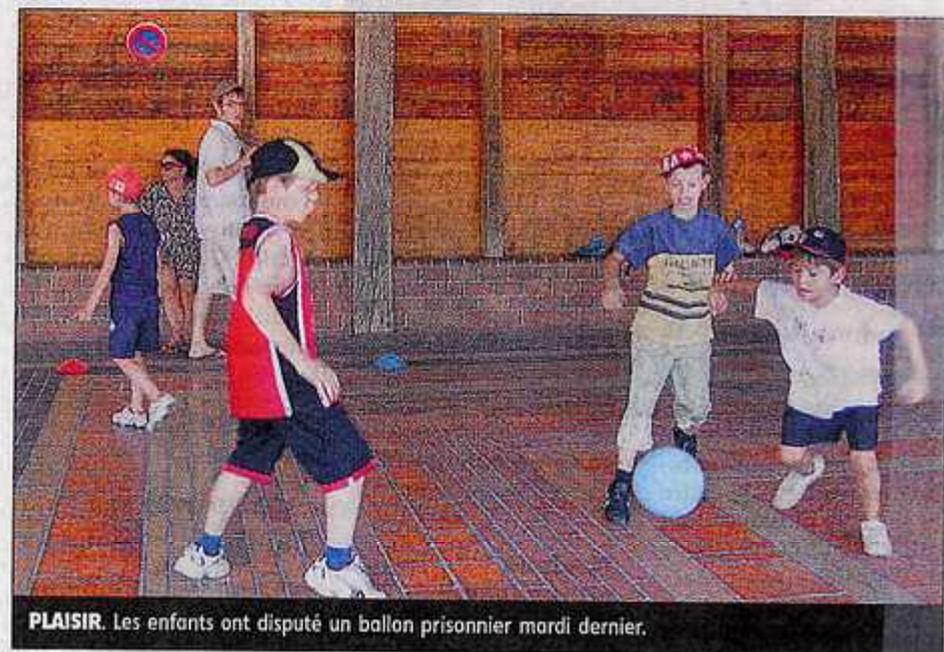
Depuis le début du mois, le centre de loisirs de la maison de l'enfant accueille quotidiennement une trentaine d'enfants, âgés de 3 à 14 ans.

Les journées sont bien remplies. Pendant que les uns participent aux ateliers créatifs dans les salles adaptées, les autres, sous la halle du Pré Neuf, s'attellent au ballon prisonnier.

Deux premières semaines sur le thème de l'Europe

En ce début de vacances, les activités, qu'elles soient artistiques, manuelles ou en plein air, sont parfaitement adaptées aux niveaux d'âge : « Cette année, nous avons complètement décloisonné nos ateliers. Moyens et grands d'un côté et petits de l'autre. Les rythmes sont mieux respectés », explique le directeur Roger Tonnerre.

Ces deux premières semaines se sont déroulées sur le thème de l'Europe



PLAISIR. Les enfants ont disputé un ballon prisonnier mardi dernier.

et notamment de l'Irlande, la Suède, la Grèce, l'Espagne, et la République Tchèque.

La fin du mois de juillet sera consacrée au vent et à l'eau pour les petits, avec la création de la mascotte, l'étude du cycle de l'eau, la réalisation de fresques et d'un aquarium géant. Sans oublier les jeux d'eau.

Les plus grands s'intéresseront au vent et à la na-

ture avec la construction d'une cabane, la création de cerfs-volants et de parachutes...

Le mois d'août sera consacré à un grand voyage autour du monde. Au programme également, des activités manuelles et des créations à partir de récupérations.

Deux sorties piscine sont prévues les jeudis 5 et 19 août. Une sortie au muséum d'histoire natu-

relle et cinéma est également le jeudi 12 août.

Pour clore en beauté le séjour, une sortie à Nigloland est prévue. Mais priorité sera donnée aux enfants venus au moins une semaine au centre. ■

P.-F. C.

Pratique. Il reste des places pour les semaines à venir. Renseignements et inscriptions sur place à la maison de l'enfant à Pontigny : par Tél. au 03.86.47.86.12 ou au 03.86.47.52.07.

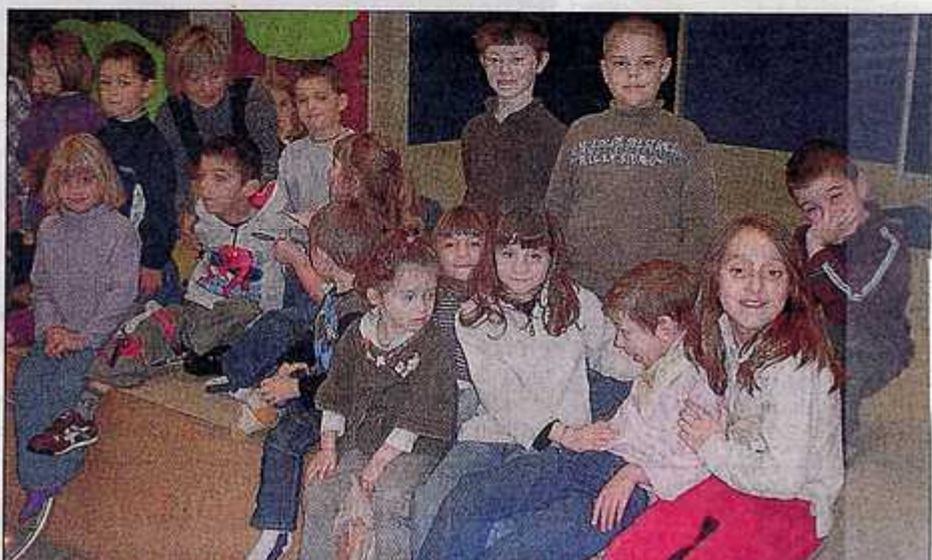
Le travail en équipe au centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein ouvrira ses portes du lundi 8 au vendredi 19 février. Il accueillera les enfants, de 3 à 14 ans, autour d'activités variées et de jeux adaptés aux âges de chacun.

Ils porteront sur le thème de la coopération, de la solidarité et du travail en équipe. « En effet, dans notre effectif habituel, nous enregistrons de nombreux départs et beaucoup d'arrivées de petits nouveaux. Il est nécessaire d'apprendre à se connaître, à vivre ensemble et à s'entraider. Les jeux que nous proposons tels que le parachute, le poule-renard-vipère, et les activités permettront de remodeler la cohésion au sein de chaque groupe », précise le directeur Roger Tonnerre.

Deux sorties à Auxerre, chez les Petits princes et au cinéma

Côté sorties ; une visite d'une journée est prévue à l'IME (Institut médico-éducatif) des Petits prin-



LOISIRS. En 2009, les Petits princes avaient été très entourés à Pontigny. Cette année la rencontre aura lieu à Auxerre.

ces à Auxerre, le mardi 9 février, l'occasion de découvrir le quotidien des jeunes enfants. Une sortie muséum-cinéma est prévue le jeudi 18 février, également à Auxerre.

Et Mardi gras !

Enfin, Mardi gras sera également célébré. Il donnera lieu à la création de déguisements, la réalisation de crêpes et de gaufres. Un après-midi festif sera organisé, mardi

16 février, auquel seront invités les Petits Sereins de la crèche. Afin de faciliter l'accueil des enfants et l'organisation des activités, il est préférable de procéder aux inscriptions le plus rapidement possible. ■

P.F.C.

➔ **Contact.** Inscriptions à la maison de l'enfant à Pontigny, au tél. 03.86.47.86.12 ou par e-mail : maison-de-lenfant@wanadoo.fr

EN PRATIQUE

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 30. L'accueil se fait à la journée. Les enfants du canton peuvent utiliser le transport collectif organisé à partir de chaque commune. Des aides (bons vacances) sont possibles, selon le cas, auprès de la caisse allocations familiales, de la MSA ou de comités d'entreprises.

Accords de fête à la maison de l'enfant

Suite aux chutes de neige de décembre, le concert de Noël de l'école de musique et de danse de la vallée du Serein avait été annulé.

Il a eu lieu jeudi soir, à la maison de l'enfant, pour le plus grand plaisir des parents et des amis qui, très nombreux, avaient investi la salle de spectacle.

La classe d'éveil musical, les ensembles de guitare classique, les classes piano, guitare, saxo, piano, batterie et guitare basse, tous les instruments étaient représentés.

Toutes les classes représentées

Les élèves, individuellement ou en duo et trio, des débutants aux expérimentés, ont proposé le résultat de leur travail du premier trimestre en mettant tout leur cœur à l'ouvrage.

Malgré le trac, bien visible chez certains (et les



ATTENTION. Adeline, une des anciennes de l'école, interprète une valse en do dièse mineur avec beaucoup de virtuosité.

parents étaient au moins aussi stressés), tous se sont acquittés de leur prestation avec un certain brio. Ils ont offert de bien

beaux accords de fête à un public charmé qui n'a pas ménagé ses applaudissements. ■

P.-F. C.

Pratique. Le prochain concert « A nous la scène » aura lieu le samedi 30 janvier, à 18 heures à la maison de l'enfant.

400 enfants fans de musique et de danse

Durant ces dernières semaines, près de 400 écoliers venant des classes élémentaires et maternelles des trois regroupements pédagogiques de la communauté de communes de la vallée du Serein (Ligny-Varennnes-Méré, Pontigny-Venouse-Rouvray et Maligny-Villy-Lignorelles-La Chapelle Vaupelteigne), ont été invités à découvrir les activités pratiquées au sein de l'école de musique et de danse à la maison de l'enfant à Pontigny.

Répartis en petits groupes, les élèves ont participé à trois ateliers : le chant choral avec un accompagnement au piano, la danse et l'éveil musical.

« Pour cette animation de fin d'année en direction des enfants, notre objectif premier est de leur faire découvrir le site dans lequel se déroulent nos activités, leur donner un aperçu de ce que l'on y



ATELIERS. Les enfants ont participé aux activités en faisant rondes, comptines et petits chants.

fait et leur donner envie de nous rejoindre, a précisé le directeur, Jean De Wever. Notre souhait est de faire connaître cette structure. Avec cette opération, peut-être aurons-

nous réussi à susciter quelques vocations qui pourraient se traduire par des inscriptions et à fidéliser ceux qui sont déjà inscrits. » ■

P.-F. C.

Percussions et danses africaines, demain

Les rythmes mandingues feront résonner la Halle du Pré neuf, ce vendredi. Une cinquantaine de percussionnistes et de danseuses, en stage à la maison de l'enfant, offriront au public le fruit de cette semaine d'initiation pour les uns, de perfectionnement pour les autres. Au-delà de ce concert, ils donneront sans doute envie de les rejoindre sur la piste...

Déjà dix ans que ça dure

Pour la dixième année consécutive, percussions et danses africaines ont envahi la maison de l'enfant, mais aussi le Pré neuf et la Mission de France, à l'occasion de ce stage estival devenu un rendez-vous incontournable pour les amoureux de musiques d'Afrique de l'Ouest.

Fidèles parmi les fidèles, Hugues Lebrun, diplômé



RYTHMES. Un atelier d'initiation au djembé en plein air. Le stage rassemble une cinquantaine de percussionnistes et de danseuses.

d'État de musique traditionnelle, Patricia Loubière Sylla, professeur en danse d'expression africaine, et le balafoniste guinéen Yeli Sory Sylla animent les ateliers danse, percussions, balafon et détente musculaire. Avec l'objectif de « faire connaître ce volet artistique de la

musique et de la danse traditionnelles d'Afrique de l'Ouest à tous ceux que ce moyen d'expression intéresse ».

Parmi la trentaine de danseuses de tous âges, pour certaines de la région, la plupart sont des habituées. Mais toutes sont emportées dans le

tourbillon des rythmes envoûtants des dum dum, djembé, sangban et autres balafons. Il en est de même pour la vingtaine de percussionnistes et la dizaine de balafonistes, assidus et concentrés. ■

Pratique. Spectacle à partir de 18 heures, demain, à la Halle du Pré neuf. Entrée libre.

La fête à la maison de l'enfant



APPLICATION. Beaucoup de sérieux pour Louise, au piano aux côtés du professeur.

Mercredi, dès 10 heures, la maison de l'enfant s'est ouverte au public qui a pu découvrir les trois structures qu'elle abrite : la crèche des Petits sereins, le centre de loisirs et l'école de musique et de danse de la vallée du Serein.

Tout le long de la journée, de nombreux enfants et parents ont pu participer aux différentes activités. Ateliers et animations, cours d'initiation, possibilités d'essayer des instruments, mini-concerts, spectacles de danse étaient en effet proposés.

L'objectif était surtout

d'informer et faire découvrir tout ce que l'on peut faire, tout le long de l'année, dans cet établissement qui dépend de la Communauté de communes de la vallée du Serein.

Pour clore en beauté cette journée, les élèves du cours de piano, des plus jeunes aux plus expérimentés, ont offert un concert au cours duquel ils ont montré tous les progrès accomplis, devant un public sous le charme. ■

P.-F. C.

Pratique. Ouverture du centre de loisirs le 5 juillet. Inscriptions sur place ou au 03.86.47.86.12 et au 03.86.47.52.09.

Sous le charme des musiciens en herbe



CONCERT. Au terme de leur week-end de travail, les musiciens ont offert quelques pièces en commun. PHOTO P.-F. C.

Dimanche après midi, un public nombreux a investi la salle de spectacle de la maison de l'enfant pour assister à un concert assez exceptionnel qui réunissait sur scène une quarantaine de musiciens jouant des instruments à vent et des percussions. Tous étaient issus des écoles de musique de Monéteau, du Florentinois et de la Vallée du Serein.

Ce concert constituait l'aboutissement d'un stage départemental qui se tenait dans les mêmes lo-

caux samedi et dimanche et qui rassemblait ces instrumentistes dans le cadre d'un projet intitulé « Musiciens en herbe ».

Réunir des orchestres de taille moyenne

« L'objectif de ce week-end de travail est de réunir nos orchestres de taille moyenne dans une grande

harmonie constituée d'instruments variés. Le concert permet quant à lui de montrer le travail accompli par les participants » devaient préciser Corinne Monnet et Juliette Dominsky, les deux professeurs à l'origine de ce projet.

« Ce sont effectivement deux journées de travail, au cours desquelles la convivialité n'est pas oubliée. Ces moments de rencontre privilégient les échanges dans un cadre différent, en dehors des

rendez-vous hebdomadaires habituels. L'hébergement en groupe dans les locaux de la Mission de France est idéal pour tisser des liens d'amitié entre enfants, ados et adultes ».

Et le public, sous le charme, n'a pas ménagé ses applaudissements pour saluer les interprétations de qualité toutes en nuances et en sensibilité d'un répertoire dans lequel la *Troïka fantaisie* côtoyait les *Chine songs* ou encore les *Couleurs d'automne*. ■

P.-F. C.

Quel avenir pour l'Office de tourisme ?

Dernière réunion avant la pause estivale pour les élus de la communauté de communes de la vallée du Serein (CCVS). Ils se sont réunis, lundi, sous la présidence de Gérard Arnouts, avec un ordre du jour dont l'essentiel portait sur l'avenir de l'office de tourisme du canton.

C'est une association loi 1901 indépendante mais liée à la CCVS par une convention qui lui confie, moyennant une subvention annuelle, une délégation de service. Celle-ci comporte des tâches précises et des temps d'ouverture au public. Cette structure voit sa situation financière se dégrader au fil des années.

Le transfert des bureaux annulé

De ce fait, toutes les clauses de la convention ne sont plus respectées et suscitent de nombreuses interrogations, au niveau des emplois salariés, du temps d'ouverture ou d'un



TOURISME. La commission tourisme va étudier un plan d'action bien défini concernant l'Office de tourisme.

possible changement de statut.

Après discussion, le conseil communautaire a décidé de confier à la commission tourisme la mission d'étudier un plan d'action - avec des objectifs précis - et de redéfinir une convention de délégation de service public. Les conclusions seront soumi-

ses au conseil avant la fin de l'année.

Du fait de ces difficultés et du manque de lisibilité sur son devenir, le transfert des bureaux (prévu au rez-de-chaussée de l'ancienne prélatrice), est annulé à l'unanimité. D'autres possibilités seront étudiées.

Enfin, dans le cadre de

l'étude de valorisation du domaine de l'abbaye, confiée à la société OPPDUM-SIS, un premier rapport envisage de recréer le véritable périmètre de l'abbaye et les anciens jardins.

La CCVS pourrait être le moteur de cette opération. Les conseillers sont favorables à cette proposition, sachant que l'assemblée sera amenée à délibérer si une dépense doit être engagée.

Les autres décisions

Dans le cadre du renouvellement du contrat de maintenance de l'unité de traitement de l'eau, le conseil communautaire a décidé de retenir l'offre de la SAUR, pour un montant annuel de 30.603 € hors taxes.

Concernant l'achat de petit matériel pour le gymnase et de tapis pour le dojo, l'offre de la société Casal Sport est retenue pour un montant de 15.133,77 € TTC. ■

P.-F. C.

La Communauté de Communes

La communauté maintient les taxes

Pour la quatrième année consécutive, les taux des taxes de la communauté de la Vallée du Serein n'augmenteront pas en 2010. Le conseil communautaire en a décidé ainsi, lors de sa réunion plénière de jeudi soir.

Cette décision a été justifiée, entre autres, par le fait que les bases d'imposition n'étaient pas connues à la date de la préparation d'un budget primitif, qui n'a subi ni critiques ni observations.

Au moment du vote, seules deux voix ont manqué pour obtenir l'unanimité, l'une s'élevant contre la construction de la crèche qui risque de priver de travail des assistantes maternelles, l'autre s'opposant au projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Globalement, le budget 2010 s'élève à 4,84 millions d'euros. Il s'équilibre à hauteur de 1,63 millions d'euros en fonctionnement, et à hauteur de 3,21 millions d'euros en investissement.

Adopté tel que proposé par le président Gérard Arnouts, il répond à la si-



JEUDI SOIR. Les conseillers communautaires ont adopté à une large majorité le budget primitif proposé pour 2010.

tuation économique incertaine, la suppression de la taxe professionnelle, la réforme des collectivités et les modifications d'interventions du conseil général.

« Prudence, mais pas d'immobilisme »

« Tous ces signaux nous ont incité à la prudence, sans tomber dans l'immobilisme qui pénaliserait notre artisanat et nos entreprises locales. Notre budget a été établi sans augmenter la pression fiscale, en contraignant nos frais de fonctionnement et en ne prévoyant des inves-

tissements que dans les secteurs restant prioritaires dans la politique du conseil général » a précisé le président.

Il en résulte un budget de fonctionnement en nette baisse par rapport à 2009 (- 100.000 euros), et même légèrement inférieur à celui de 2008.

La section investissement comporte une grande partie du report des crédits nécessaires aux deux opérations importantes : 830.000 euros pour la construction de la crèche, et plus de 578.000 euros pour la salle annexe du gymnase, deux

opérations qui seront soldées cette année.

Le seul gros nouveau projet concerne l'interconnexion des réseaux d'eau potable Pontigny-Venouse-Rouvray pour lequel près de 1,5 millions d'euros ont été prévus : « Mais il ne sera réalisé que si le financement est assuré, et avec l'accord des communes concernées » a prévenu Gérard Arnouts.

En début de séance, le compte administratif 2009 avait été adopté à l'unanimité, avec un excédent global de plus de 370.000 euros. ■

L.-P. V.

Concours de nouvelles : elle est en finale

Bonne « nouvelle » pour Élise de la Bourdonnaye, élève de quatrième au collège Lerouge. Son récit avait obtenu la première place de la phase académique du concours de nouvelles « Étonnants voyageurs » (notre édition du 1^{er} avril). Elle vient aussi d'être retenue parmi les cinq lauréats nationaux. La seule incertitude pour Élise, élève du professeur de français Gaëlle Cabau, est son rang final dans ce concours qui a enregistré des milliers de participants.

Chacun des cinq lauréats est invité avec sa famille au festival « Saint-Malo Étonnants voyageurs » qui se déroulera du 22 au 24 mai en Ille-et-Vilaine. Le classement final sera dévoilé le 22 mai, au Café littéraire du festival. ■

Fr. B.



ÉCRITURE. Élise de la Bourdonnaye, collégienne, figure parmi les cinq lauréats du concours « Étonnants voyageurs » avec sa nouvelle, *Baba Yaga et la fille qui ne voulait pas travailler*.

120 convives au méchoui des pompiers

Traditionnellement, l'amicale des sapeurs-pompiers de Maligny organise son méchoui le jour de la fête nationale. Cette année, dans l'ancien lavoir, autour du caporal Gilles Di Blas, chef de corps intérimaire et du maire, Gérard Arnouts, les pompiers, 120 convives au total, ont répondu à l'invitation.

Profitant de cette manifestation, les responsables du centre de première intervention ont lancé un appel au recrutement de volontaires.

« Nous lançons un appel aux volontaires »

« Notre CPI compte actuellement neuf pompiers



AMBIANCE. Pompiers, épouses, amis et habitants se sont réunis au méchoui des sapeurs-pompiers toujours organisé le 14 juillet.

et nous avons enregistré l'arrivée, il y a deux mois, d'un nouveau, Julien Remyot. Mais ce n'est pas suffisant pour mener à bien les tâches qui nous

sont confiées. Depuis le début de l'année, nous sommes sortis un quinzaine de fois. En accord avec le maire et la municipalité, nous continuons à détruire les nids de guêpes sur la commune. Afin d'étoffer notre effectif, nous lançons un appel aux volontaires qui souhaitent apporter leur aide à nos concitoyens. Ils seront les

bienvenus... ».

Prochaines manifestations ouvertes au public une choucroute le samedi 30 octobre et une randonnée pédestre de nuit, en septembre (date non fixée). ■

P.-F. C.

➔ **Contact.** Mairie de Maligny, au 03.86.47.44.91 ou Gilles Di Blas, au 06.87.07.94.94.

Ils ont trinqué au bon voisinage



FÊTE DES VOISINS. Vendredi soir, initiée par le conseil municipal de Maligny, la fête des voisins a réuni près de 150 personnes de tous âges en trois points du village. L'espace Lafarge, la rue de Picardie et la place du Chardonay étaient pleines. Une rencontre enrichissante qui a permis aux participants de se retrouver, de mieux se connaître, de vivre une soirée de détente et de prendre en commun le repas tiré du sac, dégusté avec quelques bouteilles sorties on ne sait d'où. Initiée par le comité immeubles en fête, la fête des voisins est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans les villes. L'année dernière, l'opération avait été relayée en France par 670 mairies.

La commune attachée au commerce local

Vendredi, en début de soirée, répondant à l'invitation du conseil municipal, de nombreux habitants sont venus visiter le Proximarché et le salon de coiffure, deux boutiques logées dans des bâtiments communaux. Elles viennent de subir des rénovations, réalisées par les nouveaux propriétaires des fonds avant la réouverture.

« Ne pas devenir commune-dortoir »

Voir autant de monde, c'est la preuve de l'intérêt et de l'attachement que les Malinéens portent à ces commerces de proximité », déclarait un des participants. C'est aussi la volonté de ne pas les voir disparaître, comme l'a rappelé le maire, Gérard



COMMERCE. Gérard Arnouts, à droite, a rappelé la volonté des élus de conserver les commerces dans le village.

Arnouts, au cours du vin d'honneur qui a suivi : « Améliorer un village c'est bien. Encore faut-il maintenir l'activité commerciale et artisanale pour ne pas devenir une commune dortoir. C'est pour cette

raison que la commune a racheté les bâtiments et loué les locaux. La poursuite de l'activité de ces deux commerces est le fruit de la collaboration des élus et des commerçants. Je souhaite que la

population fasse l'effort de fréquenter les commerces que nous avons à Maligny et pas seulement les grandes surfaces. Il en va de l'avenir des communes rurales », a-t-il souligné. ■

P.-F. C.

Litéa Coiffure à Maligny. Depuis quelques jours, le salon de coiffure de Maligny entièrement rénové a rouvert ses portes. Il porte désormais le nom de Litéa Coiffure. « Ce sont les initiales des prénoms de mes deux filles », explique l'Auxerroise Elodie Barrabes, la



COIFFURE. Dans son salon rénové, Elodie Barrabes veut offrir un accueil chaleureux et un service de qualité.

nouvelle propriétaire. Elle coiffe hommes, femmes et enfants sans rendez-vous de 9 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30, et sur rendez-vous de 12 à 14 heures, du mardi au samedi. Titulaire d'un CAP et d'un brevet professionnel, elle a acquis une solide expérience, avec onze années de pratique dans deux salons, à Seignelay et à Auxerre. ■

Les petits de Maligny chez les pompiers



DÉCOUVERTE. Une trentaine d'enfants des petite et moyenne sections de l'école maternelle de Maligny sont venus visiter, vendredi matin, le centre de secours d'Auxerre. La grande échelle, les ambulances, les uniformes, les matériels... Les élèves de Mariette Lorne ont ouvert de grands yeux attentifs en découvrant tout ce qui compose la caserne, où les sapeurs-pompiers sont installés depuis presque un an.

Une chasse aux œufs fructueuse



TOP DÉPART. Paniers à la main les plus petits s'élancent à la recherche des précieux œufs en chocolat.

Comme par enchantement, un grand nombre d'œufs et de sujets en chocolat ont été semés dans les pelouses et plates-bandes de l'espace Lafarge. Pour cette première chasse aux œufs organisée

par le comité des fêtes local, rendez-vous était donné, samedi après-midi, à 15 heures, pour les enfants de moins de 6 ans.

Piaffer d'impatience

À l'heure dite, malgré le

froid et la menace de pluie, ils étaient assez nombreux, paniers à la main et accompagnés des parents. Tous attendaient avec impatience le top de départ.

À 15 h 30, ce sont les

plus de 6 ans qui se sont élancés à leur tour. Après la collecte et le partage du butin, tous les participants, bien à l'abri, ont dégusté gaufres et boissons. ■

P.-F. C.

Pétanque : une vingtaine de doublettes s'affrontent au soleil

Le nouveau boulodrome de Maligny, aménagé au complexe sportif Julien-Berségol, a accueilli son premier concours de pétanque, organisé par le comité des fêtes. Dimanche, il a réuni une quarantaine de joueurs, de 10 à 75 ans, venus pour le plupart des alentours. Les organisa-

teurs espéraient mieux, mais à défaut de quantité il y avait la qualité.

Pas de compétition officielle, mais des rencontres très amicales disputées dans un esprit sportif. Les parties, souvent serrées, ont satisfait les participants, qui sont tous repartis avec un lot. ■

P.-F. C.



PÉTANQUE. L'instant est sérieux, on tire ou on pointe ?

La nouvelle équipe du comité des fêtes

Samedi après-midi, au caveau, le comité des fêtes a présenté sa nouvelle équipe de bénévoles. L'occasion pour le nouveau président, Yane Denombret, de rappeler que « la porte est toujours grande ouverte aux personnes qui souhaitent nous rejoindre et nous aider. Nous ne sommes jamais assez nombreux pour assurer l'organisation des manifestations que nous programmons pour animer le village ».

La réunion a permis également de proposer la liste et les dates des animations pour 2010, parmi lesquelles deux nouveautés. Une chasse aux œufs pour les enfants est en effet prévue le 3 avril et le samedi 26 juin, un feu de Saint-Jean accompagnera la fête de la musique au complexe sportif.

Cette présentation s'est poursuivie autour des galettes et du cidre offerts par l'association.

Le comité au complet

Président : Yane Denombret ; vice-président, Ro-



ASSOCIATION. Le président, Yane Denombret, sur la scène, a présenté l'ensemble des membres du comité des fêtes, samedi au caveau.

ger Saintrap ; trésorier, Philippe Sodoyer ; secrétaire, Nadège Denombret ; membres : Thierry Corberon, Mireille Bonnet, Chantal Fantin, Céline de La Calle, Sylvie Gouard, Catherine Desplat, Jean-Paul Durup, Andrée Lochow, Hubert Rillot, Karine Roblot, Michèle Pranville, Hélène Hemmerlé et Anne-Marie De Villiers. ■

P.-F. C.

Le calendrier des animations

Au programme de cette année : samedi 27 février, soirée moules-frites ; samedi 3 avril, chasse aux œufs au complexe sportif ; dimanche 23 mai, concours de pétanque ; samedi 26 juin, feu de la Saint-Jean et fête de la musique ; mardi 13 juillet, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal ; mercredi 14 juillet, jeux pour les enfants à l'espace Laforge ; samedi 4 septembre, fête patronale avec concours de pétanque, fête foraine et bal au complexe sportif ; dimanche 5 septembre, au même endroit, vide-greniers et fête foraine ; samedi 11 décembre, arbre de Noël des enfants ; vendredi 31 décembre, réveillon de la Saint-Sylvestre. ■

La Saint-Jean se prépare

Depuis quelques semaines, le comité des fêtes de Maligny prépare le grand rendez-vous de la Saint-Jean. L'évènement aura lieu pour la première fois le samedi 26 juin au complexe sportif Julien-Berségo. Le programme de cette soirée portera sur les plaisirs de la table. La musique et la danse autour du feu symboliseront l'arrivée de l'été.

« Nous souhaitons offrir un grand moment de rencontre et de détente à ceux qui se joindront à nous », soulignent les responsables. La fête se déroulera au stade où il y a « de l'espace, des parkings et un éclairage ». Des abris seront mis en place. Le rendez-vous est fixé à 19

heures. « Des barbecues seront mis à la disposition des participants qui pourront faire cuire leurs grillades et ceux qui auront oublié leur pique-nique trouveront de quoi manger au service de restauration et de buvette installé sur place. »

A 21 heures, le festival en Othe offrira un spectacle musical pour tout public intitulé *La baronne et ses hommes* avec des reprises de Brassens, de Brel, de Gainsbourg, de Nougaro ou encore de Lapointe.

A la tombée de la nuit, le grand feu de Saint-Jean sera allumé. Suivra un bal en plein air animé par la Discomobile « 3B animation ». L'entrée sur le site sera gratuite. ■

P.-F. C.

Des animations pour tous en 2010



FÊTE. Traditionnellement, la kermesse des écoles, avec les chants et danses des enfants, attire un très grand nombre de personnes.

Cette année, le village connaîtra des animations très variées, qui pourront plaire à un grand nombre de personnes.

Les fêtes et activités bénéficieront aussi de la réouverture du caveau réaménagé grâce à l'opération Cœur de village.

Tout un programme

Les différentes associations locales et la municipalité se sont regroupées pour proposer un calendrier déjà bien fourni, qui devra être complété au fur et à mesure que de nouvelles dates seront connues.

Janvier : samedi 23,

Saint-Vincent locale ; samedi 30, galette des rois du comité des fêtes.

Février : samedi 27, carnaval des écoles et soirée moules-frites du comité des fêtes.

Mars : samedi 6, voyage des anciens élèves.

Avril : samedi 3, chasse aux œufs ; dimanche 11, repas du club de l'amitié à Méré ; samedi 24, loto de l'école.

Mai : jeudi 8, cérémonie commémorative et repas des chasseurs ; dimanche 23, concours de pétanque du comité des fêtes ; mardi 25, fête des voisins.

Juin : samedi 12 ou dimanche 13, voyage du club de l'amitié ; samedi 19, kermesse des écoles ; lundi 21, fête de la musique ; samedi 26, feu de Saint-Jean du comité des fêtes.

Juillet : samedi 3 : tournoi de tennis double mixte ; mardi 13 : retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal ; mercredi 14, méchoui des sapeurs-pompiers et jeux du comité des fêtes.

Août : samedi 28, voyage du club de l'amitié.

Septembre : samedi 4, concours de pétanque, fête foraine et bal du comité des fêtes ; diman-

che 5, fête foraine et vide greniers.

Octobre : samedi 9, assemblée générale et repas des anciens élèves ; samedi 30, choucroute des pompiers.

Novembre : samedi 6, concours de belote de la société de chasse ; jeudi 11, cérémonie commémorative.

Décembre : samedi 4, sainte-Barbe ; samedi 11, spectacle ; vendredi 17, tombola des écoles ; samedi 18, assemblée générale et repas annuel du club de l'amitié ; vendredi 31, réveillon du comité des fêtes. ■

Les embellisseurs du village à l'honneur



CONCOURS. Les lauréats des maisons fleuries et des illuminations ont reçu leurs récompenses en présence du maire, Gérard Arnouts et de nombreux habitants.

Vendredi soir, le concours des maisons fleuries et celui des illuminations de Noël a livré son palmarès. Le responsable de la commission environnement, Philippe Sodoyer, a félicité l'ensemble des participants. « Le jury a été agréablement surpris

par le nombre croissant de fleurisseurs qui contribuent à rendre le village attrayant. Le village pourrait être inscrit au concours départemental 2010 », a-t-il précisé.

Le palmarès

Maisons fleuries. Maison

avec jardin : 1. Michel Fantin (également lauréat départemental), 2. Éric Marie (lauréat départemental), 3. Guy Savary. Façades : 1. Bernard Dubois. Balcons : 1. José Vieira Rodriguès.

Maisons illuminées. Maisons et jardins : 1. Éric

Marie, 2. Michel Sauvageot, 3. Bernard Blondeau, 4. Jean-Michel Briquemond. Fenêtres et façades : 1. Michel Boitelet, 2. Philippe Guyard, 3. Bernard Dubois, 4. Anne-Rose Vonderscher, 5. André Ganthier. ■

Le clown blanc magicien fait un tabac

Lundi après-midi, invités dans le caveau par le comité communal d'action sociale (CCAS) de Maligny et de Villy, les enfants des deux villages, certains accompagnés par les parents, ont eu droit à un spectacle interactif.

Sur fond musical, Diplo, l'un des derniers vrais clowns blancs, a entraîné l'assistance, petits et grands, dans une série de tours de magies dont il a le secret.

Apparitions et disparitions de lapins, de tourterelles...

Au programme, avec l'aide des enfants, apparitions et disparitions stupéfiantes de petits animaux tels que tourterelles,



SPECTACLE. Sorti d'on ne sait où, le petit lapin dans les mains de Diplo a ravi le jeune public.

hamsters, lapins...

Ces numéros ont été suivis par des sculptures de ballons et des ateliers de maquillage avant que les enfants ne viennent pren-

dre des nouvelles des petits animaux. Un vrai plaisir pour le public et des salves d'applaudissements pour Diplo. Afin de clore

joyeusement cet après-midi récréatif, un goûter a réuni l'ensemble des participants autour de tables bien garnies. ■

P.-F. C.

Revue de presse

La Commune



Les réformes en cours inquiètent le maire

Devant un grand nombre d'habitants réunis au caveau nouvellement aménagé, le maire de Maligny, Gérard Arnouts, a manifesté sa grande préoccupation face aux différentes réformes qui menacent l'autonomie des communes.

« L'année 2010 sera modeste, non pas parce que nous n'avons pas d'argent ou pas de projets mais parce que les réformes en cours sont très inquiétantes », a-t-il annoncé en fustigeant la prochaine suppression de la taxe professionnelle, qui privera la commune d'une partie non négligeable de recettes.

Le canton menacé de disparition

La réforme des collectivités locales annonce également la disparition probable du canton en tant que tel, et la prédominance des conseillers communautaires sur les maires et conseillers municipaux.

« Avant d'entreprendre de nouvelles grandes réali-



INQUIET. Le maire, Gérard Arnouts, a déploré la disparition de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités locales.

sations, nous allons donc voir l'évolution de la situation. Mais rassurez-vous, nous ne resterons pas les bras ballants », a ajouté Gérard Arnouts, en énumérant les projets inscrits en 2010 : rénovation de la voirie, remise en état des chemins communaux, amélioration du cadre de vie avec la prochaine mise à l'enquête publique du plan local d'urbanisme adopté par le conseil municipal le 26 novembre dernier.

Une réflexion sera lancée sur le devenir de la maison Fantin, propriété de la commune et sur l'opportunité d'acquérir une autre propriété située en-

tre mairie et caveau. Le maire souhaite aussi favoriser le développement du tissu associatif. Gérard Arnouts a ainsi annoncé la création d'un club intergénérationnel qui « pourrait être le moteur de cette dynamisation ».

Rajeunissement

« Maligny a la réputation d'être un beau village où l'on vit bien. Le fait que l'on compte 16 naissances en 2009 montre que la population rajeunit et s'accroît », a souligné le maire. « C'est un bon signe même si restauration scolaire et accueil du matin et du soir sont au bord de la saturation ». ■

P.-F. C.